



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Élimination des Déchets

Année 2020

Sommaire

1	Eléments importants de l'année 2020	6
2	Le territoire de Bourges Plus	7
3	Organisation de la Direction de l'Environnement et du Développement Durable	8
4	Typologie des déchets et modalités de prise en charge	9
4.1	Les grands types de déchets.....	9
4.2	Les modalités de gestion selon les types de déchet.....	9
4.3	Les conséquences en termes de quantification des déchets produits.....	11
5	La précollecte	12
5.1	Les bacs roulants	12
5.2	Sacs poubelles	13
5.3	Les colonnes d'apport volontaire	13
5.4	Les colonnes pour la collecte du textile	14
6	Modalités de collecte	15
6.1	Collecte en Porte à porte et en apport volontaire	15
6.2	Fréquences de collecte.....	15
6.3	Moyens humains et matériels, indicateurs relatifs à la collecte en porte à porte.....	16
6.4	Le règlement de collecte	16
7	Ordures Ménagères résiduelles (OMr).....	18
7.1	Résultats de collecte.....	18
7.2	Traitement des OMr	19
8	Les déchets recyclables	20
8.1	Résultats de collecte.....	20
8.2	Devenir et valorisation	21
8.3	La Société Publique Locale Tri Berry Nivernais.....	21
9	Synthèse sur les ordures ménagères et assimilées	22
9.1	Quantités totales collectées	22
9.2	Synthèse sur les modalités de traitement.....	23
10	Déchets occasionnels : les déchèteries	25
10.1	Organisation générale	25
10.3	Fréquentation.....	26
10.4	Performances	27
11	Autres déchets occasionnels : les encombrants.....	30
12	Synthèse sur les déchets ménagers et assimilés	31
12.1	Les grands enjeux réglementaires.....	31

12.2	Les résultats en matière de production et traitement des déchets ménagers et assimilés	32
13	Actions de sensibilisation, contrôle et maintenance.....	34
14	.Le Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD)	36
14.1	Les objectifs	36
14.2	Les principales actions réalisées.....	36
15	Indicateurs financiers	38
15.1	Les principaux marchés	38
15.2	Montant annuel des dépenses du service et modalités de financement	39
15.3	Modalités d'établissement de la Redevance Spéciale	40
15.4	Montant des soutiens reçus par les éco organismes	40
15.5	Montant des recettes perçues au titre de la valorisation	41
15.6	Synthèse sur les recettes	41
15.7	Analyse des couts en fonction des flux de déchets.....	42
16	Perspectives 2021.....	44

Le présent rapport est établi conformément au Décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets dont notamment des compléments sur le contenu des rapports annuels sur le prix et la qualité du service . Ce décret définit les éléments techniques et financiers qui doivent être présentés à l'assemblée délibérante.

La Communauté d'Agglomération de Bourges assure depuis le 1^{er} janvier 2010 la compétence optionnelle « *protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie* » se déclinant en « *lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés dont la collecte* ».

Ce rapport fait le bilan des données techniques et financières relatives à l'année 2020 pour la compétence collecte, valorisation et traitement des déchets ménagers et assimilés.

1 Eléments importants de l'année 2020

La crise sanitaire du COVID

La crise sanitaire et les périodes de confinement ont fortement impacté le déroulement des missions et des services aux usagers : fermeture des déchèteries pendant plus d'un mois avec réouverture progressive, arrêt pendant quelques jours de la collecte des recyclables, fermeture du centre de tri pendant une courte période, suspension de la collecte des encombrants, arrêt de plusieurs actions liées au Programme Local de Prévention des Déchets pendant toute la durée du confinement, ...

Collecte

Un nouveau marché de collecte en porte à porte a débuté le 1er juillet 2020. Ce renouvellement de marché a été l'occasion d'une modification majeure du service à l'utilisateur : depuis cette date, les papiers sont collectés en porte à porte en mélange avec les déchets d'emballage dans le bac jaune et les points d'apport volontaire ont donc été progressivement retirés.

Tri-traitement

Le projet de centre de tri interdépartemental (Cher, Nièvre, Indre) s'est poursuivi, la SPL Tri Berry Nivernais a mené la consultation pour le choix d'un prestataire pour la conception, construction, exploitation. L'attribution est prévue en Avril 2021. Cet équipement aura vocation à permettre de respecter les obligations de mise en place des Extensions des Consignes de Tri des plastiques à échéance du 31 décembre 2022.

Déchèteries

L'année a été marquée par le démarrage des travaux à la déchèterie des Quatre vents qui se poursuivront en 2021 et permettront une mise aux normes du site et une amélioration des conditions d'accueil des usagers.

A également été réalisé le renouvellement de tous les marchés de collecte et de traitement des déchèteries pour un démarrage des prestations au 1^{er} janvier 2021. Cette consultation a été l'occasion de prévoir :

- La collecte séparée d'un nouveau flux : les déchets de plâtre ; des contenants spécifiques seront installés au cours de l'année 2021.
- La mise en place progressive d'un flux de tout venant incinérable sur le réseau de déchèteries. Elle débutera en 2022 à la déchèterie des Quatre Vents et de Saint Doulchard.

Programme Local de Prévention des Déchets

Les actions menées en 2019 ont été reconduites, sans nouveauté en 2020.

Sensibilisation

Malgré les conditions de distanciation imposées par la crise sanitaire et la suppression de nombreuses manifestations, plus de 1 660 personnes ont été rencontrées en 2020 dans le cadre des différentes manifestations.

Etude

L'étude sur la faisabilité de la mise en place d'une gestion séparée des biodéchets a été lancée. L'objectif est de respecter l'échéance du 31 décembre 2023 pour proposer à tous les habitants une possibilité de gestion séparée de leurs biodéchets.

2 Le territoire de Bourges Plus

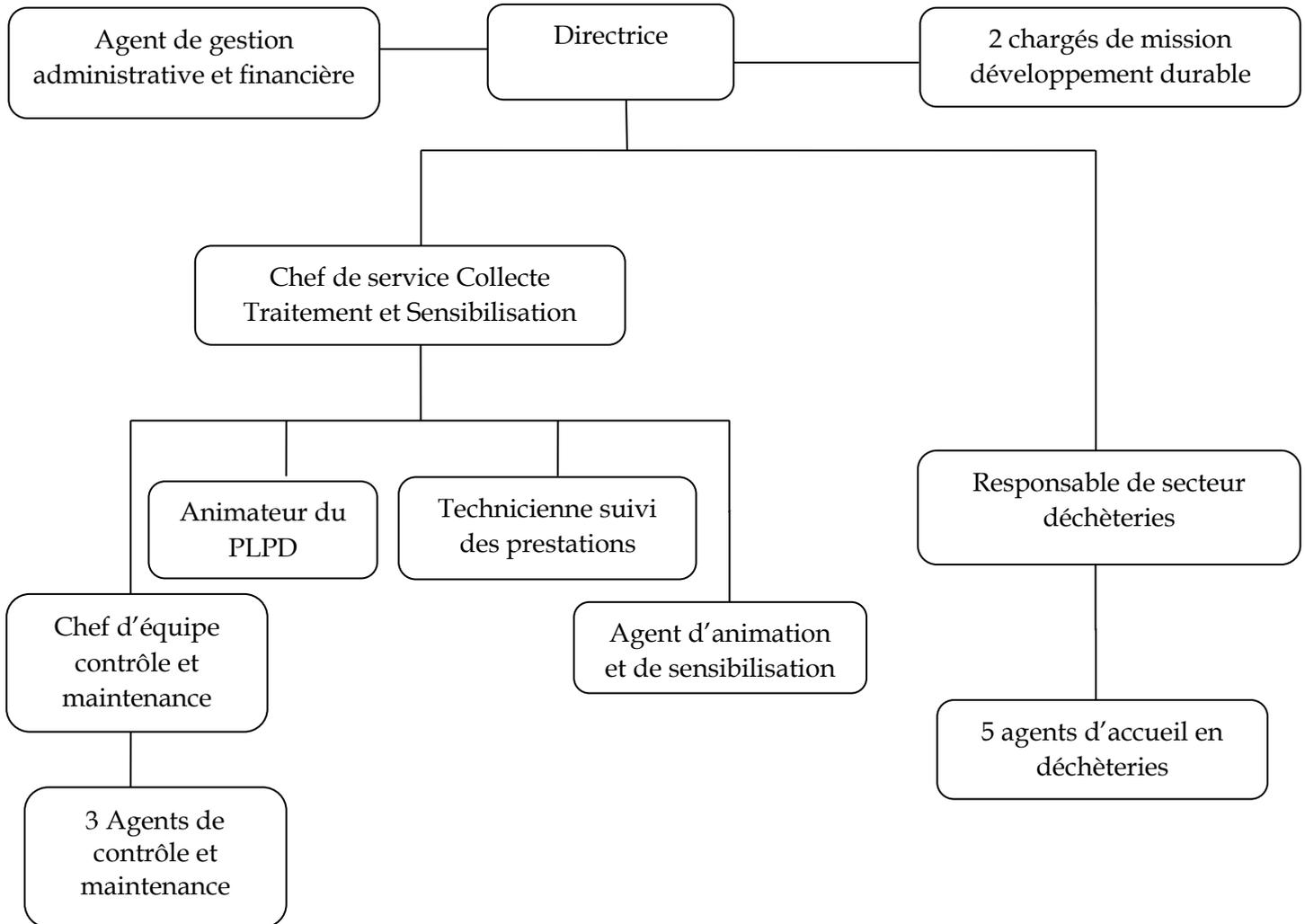
La Communauté d'Agglomération de Bourges comprend 17 communes et totalise ainsi 102 355 habitants sur la base des chiffres de l'INSEE de 2018 :

- Avec 65 555 habitants, Bourges concentre 68% de la population de l'agglomération.
- Saint-Doulchard, Mehun sur Yèvre (qui a rejoint l'Agglomération au 1^{er} janvier 2019) et Saint Germain-du-Puy, sont les trois autres pôles importants.
- Trouy et La Chapelle-Saint-Ursin sont les deux autres communes du pôle aggloméré, elles comprennent une population comprise entre 3 000 et 4 000 habitants.
- Les communes de Marmagne, Plaimpied-Givaudins et Berry-Bouy avec 1 000 à 2 000 habitants constituent les pôles de proximité.
- Les autres communes de moins de 1 000 habitants ont un caractère plus rural : Annoix, Lissay-Lochy, Morthomiers, Saint-Just, Saint-Michel-de-Volangis, le Subdray, Vorly.

	POPULATION MUNICIPALE					
RPQS	2010	2016	2017	2018	2019	2020
Recensement INSEE	2007	2014	2015	2016	2017	2018
Annoix	229	237	234	231	233	235
Arçay	476	510	516	515	510	505
Berry-Bouy	1 113	1 203	1 186	1 187	1 189	1 191
Bourges	71 155	66 528	66 071	65 555	64 551	64 668
La Chapelle Saint Ursin	3 208	3 374	3 407	3 475	3 542	3 609
Lissay-Lochy		230	227	224	224	227
Marmagne	1 996	2 005	2 005	1 982	1 960	1 937
Mehun sur Yèvre					6 562	6 574
Morthomiers	673	760	758	760	761	762
Plaimpied-Givaudins	1 678	1 902	1 959	1 979	1 999	2 019
Saint Doulchard	8 941	9 363	9 431	9 486	9 505	9 549
Saint Germain du Puy	4 846	5 063	5 076	5 081	5 085	5 079
Saint Just	586	620	629	639	643	650
Saint Michel de Volangis	439	475	477	476	468	459
Le Subdray	826	948	945	942	932	1 024
Trouy	3 826	3 917	3 942	3 966	3 959	3 953
Vorly		242	237	235	232	238
TOTAL	99 992	97 377	97 100	96 733	102 355	102 679

3 Organisation de la Direction de l'Environnement et du Développement Durable

La Direction de l'Environnement de l'Environnement et du Développement durable était composée au 31 décembre 2020 de 18 agents conformément à l'organigramme ci-dessous :



A l'exception des deux chargés de mission développement durable, tous les agents de la Direction ont des missions relatives à la gestion des déchets ménagers et assimilés.

4 Typologie des déchets et modalités de prise en charge

4.1 Les grands types de déchets

Les déchets produits se répartissent en deux grandes catégories :

- les déchets ménagers et assimilés ;
- les déchets de la collectivité.

Les premiers sont ceux produits par les ménages et les activités économiques et collectés par le service public d'élimination des déchets.

Les seconds sont ceux générés par les différentes missions exercées par les communes et par Bourges Plus.

Le tableau ci-dessous présente de manière synthétique ces différents types de déchets.

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public d'élimination des déchets				Déchets de la collectivité
Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) = déchets de "routine"		Déchets occasionnels (DO)		- Déchets des espaces verts publics - Déchets de voirie : * Sables de voirie * Déchets de nettoyage - Déchets des marchés - Déchets des stations d'épuration
Déchets collectés en mélange (ordures ménagères résiduelles)	Déchets collectés sélectivement (emballages, papiers, verre, ...)	Déchets collectés en déchèterie	Déchets collectés dans le cadre d'une collecte "encombrants, monstres"	

4.2 Les modalités de gestion selon les types de déchet

La gestion des Ordures Ménagères et Assimilées ainsi que les déchets collectés en déchèterie de toutes les communes de l'agglomération sont gérés directement par Bourges Plus.

Pour les déchets collectés dans le cadre d'une collecte « des monstres ou encombrants », les modalités sont différentes en fonction des communes selon que celles-ci ont transféré ou pas cette mission à Bourges Plus lors de la prise de compétence collecte et traitement des déchets en 2010.

Pour les déchets de la collectivité, les pratiques sont elles aussi, très variables.

Le détail des pratiques pour l'ensemble des déchets est présenté dans le tableau page suivante.

			Bourges	Saint-Germain-du-Puy	Saint-Doulchard	Autres communes	Mehun-sur-Yèvre	
Déchets ménagers et assimilés	Ordures Ménagères et Assimilées (OMA)	OMr	Collectés en Porte à Porte (PAP)					
		Déchets d'emballage	Collectés en PAP. Sont collectés en PAV des quartiers d'habitat collectif : Gibjoncs, Libération, Val d'Auron à Bourges					DEM et papiers collectés en mélange en PAP
		Papiers	Collectés en Points d'Apport Volontaire (PAV) puis en PAP en mélange avec les Déchets d'Emballages depuis le 1 ^{er} juillet 2020					
		Verre	Collecté en PAV					
		Déchets des manifestations	Collectés avec les OMA sauf Printemps de Bourges					
Déchets occasionnels	Déchèterie	Collectés en déchèterie						
	Collecte "monstres, encombrants"	Réalisé par Bourges Plus : une fois par an certaines rues	Réalisé par Bourges Plus : deux fois par an sur appel	Réalisé par la commune : prise en charge financière par Bourges Plus + déchèterie	Absence de collecte des encombrants ou prise en charge à l'initiative de la commune			
Déchets de la collectivité	Déchets des espaces verts publics	Pour partie par la commune et pour partie déposés au CTVD	Compostés au CTVD*	Déposés en déchèteries		Pris en charge par la commune		
	Déchets collectés par les services de nettoyage et propreté urbaine	Collectés par la commune et acheminement au CTVD* et au quai de transfert, traitement par Bourges Plus		Collectés par la commune et acheminement en déchèterie pour un traitement par Bourges Plus				
	Déchets de marché	Collecte spécifique (sauf le dimanche)	Collectés avec les OMA					
	Sables de voirie	Compostage	Gérés par la commune		Sans objet			
	Déchets de station d'épuration	Compétence Bourges Plus : Boues gérées par la Direction de l'assainissement, déchets de dégrillage collectés avec les Ordures Ménagères résiduelles (OMr)					Prestataire	

*CTVD : Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets

OMA : Ordures Ménagères et Assimilées

OMr : Ordures Ménagères Résiduelles

PAV : Points d'Apport Volontaire

PAP : Porte-à-Porte

4.3 Les conséquences en termes de quantification des déchets produits

La Direction de l'Environnement gère donc non seulement les déchets ménagers et assimilés du territoire mais aussi certains déchets des communes.

Pour certains d'entre eux, une quantification distincte est possible, il s'agit des déchets de nettoyage des communes de Bourges et de Saint-Germain-du-Puy, des sables de voirie de la ville de Bourges, des déchets de marché, ... et ont donc été exclus des Déchets Ménagers et Assimilés.

Pour d'autres, ils ne font pas l'objet d'une gestion et/ou d'une pesée distincte et sont donc comptabilisés dans le reste du rapport avec l'ensemble des déchets Ménagers et assimilés. Il s'agit entre autres des déchets de nettoyage et de propreté urbaine de toutes les autres communes, des déchets des marchés (hormis ceux de Bourges) qui sont déposés en déchèterie.

Il a par ailleurs été choisi de considérer comme des DMA les déchets verts de toutes les communes, à l'exception de ceux de Bourges et de Saint Germain qui sont déposés directement au CTVD et sont donc à ce titre quantifiable.

Ont donc été exclus des déchets ménagers et assimilés dans le reste du rapport, bien que gérés par Bourges Plus, les déchets de la ville de Bourges, les déchets de nettoyage de Saint-Germain-du-Puy et les déchets verts de ces deux communes. Le détail figure dans le tableau suivant :

	2010	2016	2017	2018	2019	2020
Déchets des Marchés non valorisés	141,7	167,5	132,5	152,5	161,2	132,1
Déchets des Marchés valorisés			6,8	20,5	21,3	20,2
Nettoisement	360,4	284,2	300,6	332,7	151,8	165,5
Résidus urbains	2867,0	1019,9	1084,1	1143,3	1263,4	1246,2
Sables de voirie		743,7	660,9	687,5	621,1	541,2
Déchets verts Bourges et Saint-Germain-du-Puy	1 191,54	870,42	1865,5	2467,5	1457,8	1411,6
TOTAL DECHETS MUNICIPAUX	4560,7	3085,7	4050,4	4804,0	3676,5	3516,8

Les résidus urbains sont déposés par les services techniques de Bourges et de Saint-Germain-du-Puy au quai de transfert de Veolia et sont enfouis au CSDND de Saint Palais ; il s'agit de déchets banals.

Depuis 2013, la part des résidus urbains provenant des balayages mécaniques des voies ainsi que des curages d'avaloirs fait l'objet d'une valorisation par le biais d'un compostage. Après mélange avec des déchets verts et criblage sur le site de la Solerie du Berry, à Saint Palais, le produit obtenu, conforme à la norme NFU 44551, est utilisé à des fins agricoles.

Bourges Plus prend en charge les déchets de 6 marchés alimentaires de Bourges. Depuis septembre 2017, un tri des cartons est réalisé sur les deux plus importants d'entre eux ce qui a permis en 2020 de recycler 20,2 t sur les 132,1 t collectées soit un peu plus de 13 %.

5 La précollecte

5.1 Les bacs roulants

Depuis 2013, toutes les communes sont conteneurisées pour les Ordures Ménagères résiduelles et cinq l'étaient pour les déchets d'emballage. Depuis le 11 juin 2018, toutes les communes de l'agglomération ont les déchets d'emballages ménagers collectés en porte à porte.

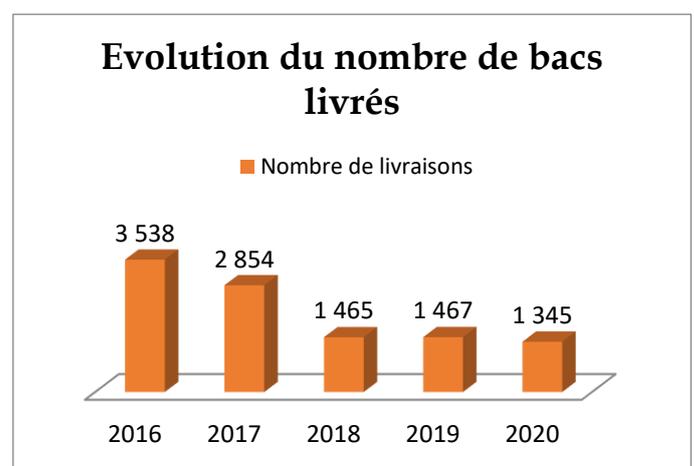
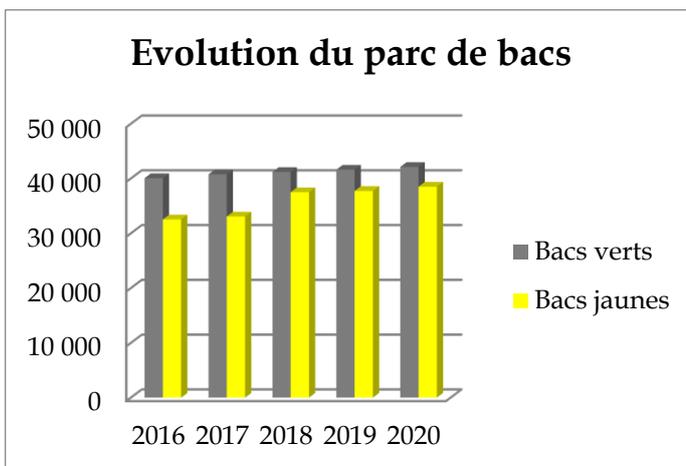
Evolution du parc de bacs roulants en place

	2016	2017	2018	2019	2020
Bacs verts	40 061	40 763	41 196	41 626	42 124
Bacs jaunes	32 527	33 069	37 514	37 738	38 500
Total	72 588	73 832	78 710	79 364	80 624
Evolution N/N-1	2,42%	1,71%	6,61%	0,83%	1,59 %

(Source = Gesbac)

En 2018, la conteneurisation du tri sélectif des 11 communes restantes a été à l'origine d'une hausse sensible du parc ; ce sont en effet près de 4 000 bacs jaunes qui ont été mis en place à cette occasion. Depuis cette date, le parc de bacs roulants augmente très faiblement.

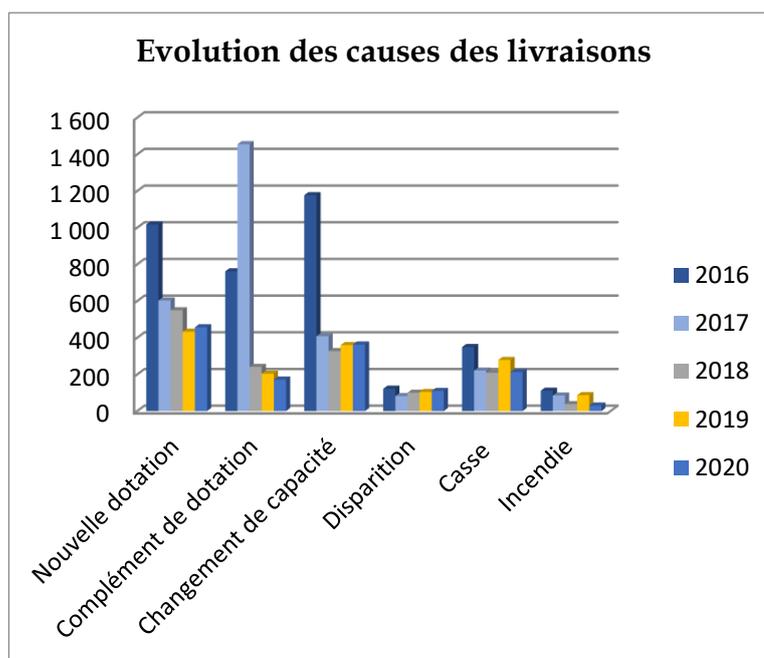
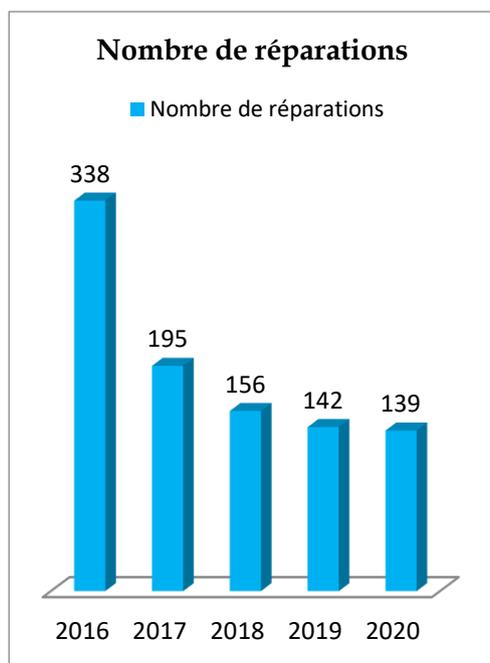
Le parc de bacs roulants en place sur la commune de Mehun sur Yèvre n'étant pas connu, il n'est pas intégré dans ces chiffres.



Dans le cadre des interventions de remplacement et maintenance assurées en régie par la Direction, 1345 bacs ont été livrés en 2020 y compris sur le territoire de Mehun sur Yèvre, où sont assurées les mêmes prestations que sur les autres communes de l'agglomération.

Par rapport à 2019, il y a eu une baisse de plus de 8 % qui est à mettre en lien avec la période de confinement pendant laquelle cette activité a été suspendue. A noter en 2020, une très faible quantité de bacs qui ont brûlé.

Les opérations de maintenance pour réparation et les livraisons pour bacs cassés sont en baisse régulière malgré l'accroissement du parc.



Un véhicule type master et plus d'un équivalent temps plein sont entièrement dédiés aux missions de livraison et retraits des bacs ainsi qu'aux réparations du parc en place. Ponctuellement, en fonction des besoins, un deuxième véhicule, de plus petite taille est également affecté à ces missions.

Depuis 2011, les bacs roulants mis en place sont équipés de puces électroniques. Cet équipement permet d'identifier les bacs roulants (adresse, ...) et de suivre plus précisément la maintenance effectuée. Cela est désormais le cas pour les bacs roulants mis en place à Mehun sur Yèvre depuis janvier 2019. Les puces ne sont pas utilisées pour des aspects de facturation.

5.2 Sacs poubelles

Environ 2 000 foyers ne pouvant pas stocker de bacs principalement localisés dans le centre-ville de Bourges peuvent disposer de sacs poubelles fournis par Bourges Plus. Ils peuvent les retirer dans les locaux de l'Hôtel de Ville de Bourges, dans les mairies annexes ainsi que dans les locaux de Bourges Plus, boulevard de l'Avenir à Bourges.

5.3 Les colonnes d'apport volontaire

Etat du parc en place au 31 décembre 2020

COLONNES	Papiers et Emballages	OMR	Verre	TOTAL
A roulettes			14	14
Aériennes	5	4	226	233
Enterrées	83	35	49	167
Total	88	39	289	416

Les colonnes ariennes à papier ont été progressivement retirées au cours de l'été 2020. Certaines sont réaffectées après modification en colonnes à verre, les plus anciennes et en mauvais état ont été mises au rebut.

Ce tableau prend en compte toutes les colonnes d'apport volontaires actuellement en service et collectées dans le cadre du service communautaire. Certaines sont propriétés de bailleurs qui les ont acquises directement.

Le nettoyage des pieds de colonnes d'apport volontaire aériennes est à la charge des communes, à l'exception de Saint-Doulchard, pour laquelle cette prestation avait été transférée à Bourges Plus en 2010. Cette prestation est assurée par Bourges Agglo Services.

Une nouvelle opération de pose de colonnes enterrées a été menée en début d'année 2020 rue Victor Hugo, au centre-ville de Bourges. Des projets sont en cours pour créer de nouveaux points sur le centre historique de Bourges, des contacts avec l'Architecte des Bâtiments de France ont été menés à cet effet.

A Saint Just, une colonne à verre enterrée a été implantée à proximité de l'église, en remplacement d'une colonne aérienne plus excentrée.

Des projets sont également en cours d'étude avec les bailleurs sociaux (Val de Berry et France Loire) pour implanter des colonnes enterrées en remplacement des bacs roulants générateurs de risques d'incendies et d'incivilités dans les quartiers du Val d'Auron et des Gibjoncs à Bourges. La gestion au quotidien de ces mobiliers enterrés s'inscrit dans le cadre de conventions partenariales avec la Ville de Bourges et le bailleur. Sont ainsi préalablement définies les conditions financières et les modalités d'entretien partagées.

5.4 Les colonnes pour la collecte du textile

En 2019, un groupement rassemblant l'Entraide Berruyère et le trieur KFB a été retenu pour la fourniture de colonnes, leur entretien, la collecte des textiles et leur valorisation, pour une durée de 4 ans soit, jusque début 2022.

Sur les années 2019 et 2020, 19 salariés ont été embauchés en insertion au sein de l'Entraide Berruyère, pour des contrats d'une durée moyenne de 18 mois, au cours desquels ils ont bénéficié de formations et d'actions collectives professionnelles et sociales. Un tiers de ces personnes est sorti du dispositif de l'Entraide berruyère avec un contrat de travail.

La collecte s'est arrêtée durant la période du 1^{er} confinement soit 4 mois. Cela s'est traduit par une baisse des tonnages collectés en 2020 qui n'ont été que de 84 tonnes à comparer avec les 161,6 tonnes collectées en 2019.

Début 2021, de nouvelles bornes à Textiles ont été mises à disposition et seront implantées afin de densifier le réseau communautaire.

Parallèlement, Eco TLC indique que 355 tonnes de TLC ont été collectés sur le territoire de Bourges Plus par tous les opérateurs (Agir, Le Relais, Croix Rouge, Secours Populaire, ...). Ce chiffre est en augmentation par rapport à 2019, où seules 302 tonnes avaient été collectées. Ainsi, ce sont près de 3,5 kg/hab.an qui ont ainsi été détournés du flux des Ordures Ménagères résiduelles.

52 points de dépose ont également été recensés. La liste à jour est consultable sur le site de l'éco organisme : www.refashion.fr

6 Modalités de collecte

6.1 Collecte en Porte à porte et en apport volontaire

6.1.1 Collecte en porte à porte

La collecte en porte à porte a concerné les flux :

- OMr sur tout le territoire ;
- Déchets d'Emballages Ménagers (DEM) et Papiers en mélange depuis le 1^{er} juillet 2020 sur tout le territoire ; la commune de Mehun sur Yèvre bénéficiait de ce schéma de collecte depuis plusieurs années.

La collecte se fait presque exclusivement en bacs individuels à l'exception :

- De quelques voies présentant des difficultés particulières d'accès et/ou de retournement en bout de voie pour le camion benne, la collecte se fait alors en bacs de regroupement.
- D'une partie de l'hypercentre ville de Bourges qui est collectée en sac.

6.1.2 Collecte en apport volontaire

La collecte en apport volontaire concerne les flux suivants :

- Le verre sur tout le territoire,
- Les papiers jusqu'au 30 juin 2020 à l'exception de Mehun sur Yèvre,
- A Bourges où ont été installées des colonnes enterrées pour les flux OMr et Valorisables, dédiées à l'habitat collectif pour remédier aux difficultés de remisage des bacs ; les principales opérations concernent les micro quartiers Libération, Gibjoncs et Val d'Auron. Ce sont au total près de 1200 foyers qui sont concernés par ce mode de collecte.

6.2 Fréquences de collecte

Au 31 décembre 2020, les fréquences de collecte sont détaillées dans le tableau suivant :

COMMUNES	Population	OM	DEM et PAPIERS	Verre
Bourges centre	64 668	C3 (C7 en juillet et août pour certaines rues de l'hyper centre-ville)	C1	Apport volontaire
Bourges Hors Centre		C1	C1	
Toutes les communes hors Mehun	31 242	C1	C1	
Mehun sur Yèvre	6 574	C1 C2 en centre-ville	C1 et C2 en centre-ville	

Dans le centre-ville de Bourges, est également réalisée deux fois par semaine, en complément d'une collecte des OM, une collecte spécifique pour les cartons des commerçants.

6.3 Moyens humains et matériels, indicateurs relatifs à la collecte en porte à porte

Les personnels affectés à la prestation ont été repris par la société Suez lors du nouveau marché, conformément aux dispositions du Code du travail.

32 personnes (chauffeurs/ équipiers de collecte) sont affectés à la présente prestation, auxquels s'ajoutent 14 intérimaires.

L'encadrement est assuré par 1 responsable d'exploitation, 2,5 chefs d'équipe, 3 ambassadrices de tri.

La flotte de camions de collecte en porte à porte de la société SUEZ affectée au contrat avec Bourges Plus à fin 2020 est composée de :

- 7 bennes 26 tonnes bi-compartmentées permettant la collecte simultanée des OM et des DEM,
- 1 benne 26 tonnes mono-compartmentée,
- 3 bennes 12 (2) et 7,5 (1) tonnes, intervenant dans des voies moins larges, notamment dans le centre historique de Bourges.

Ces véhicules sont tous à carburation GNV. Ils s'approvisionnent à la station GNV d'Engie, près de l'autoroute.

Cette carburation, qui a été imposé par la collectivité, s'inscrit dans une volonté de réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre et permet l'utilisation d'un carburant dont la production locale est en forte augmentation.

Enfin, s'agissant de véhicules neufs, ils sont beaucoup moins bruyants et sont équipés de nombreux dispositifs de sécurité pour les agents de collecte.

Les données ci-dessous pour 2020 correspondent à la somme des données fournies par Veolia pour la commune de Mehun sur Yèvre pour l'année 2020 et le 1^{er} semestre sur les autres communes et Suez pour le second. S'agissant d'un début de contrat pour Suez, les circuits et les déroulements de circuits n'étaient pas optimisés les premiers mois. En 2019, les données pour la collecte de Mehun sur Yèvre n'étaient pas connues.

	2015	2018	2019	2020
Kilométrage (km)	317 262	214 752	219 964	279 996

Les camions bennes sont équipés de flochage définis par Bourges informant de l'utilisation du GNV et de la mise en place du tri en mélange depuis le 1^{er} juillet.

6.4 Le règlement de collecte

Un règlement de collecte a été élaboré au cours de l'année 2015 et adopté par les communes au cours de l'année 2016.

Ce document a les objectifs suivants :

- Définir et délimiter le service rendu à la population sur son territoire, il précise en particulier que le volume présenté ne doit pas excéder 1 100 l par semaine ;
- Présenter les collectes et prestations mises en place ;
- Expliciter le fonctionnement et les modalités d'application de chaque collecte, en développant en particulier les modalités permettant de diminuer les risques d'accident pour les salariés en charge de la réalisation de la prestation ;
- Définir les règles d'utilisation du service par les usagers ;
- Informer la population, répondre aux interrogations des habitants et utilisateurs du service ;

- Préciser les sanctions en cas de non-respect des règles par les usagers.

Il s'adresse et s'impose :

- Aux usagers du service public de collecte des déchets présents sur le territoire : les ménages et les professionnels (administrations, entreprises, artisans, commerçants) ;
- Aux personnels et prestataires impliqués dans la collecte, à titre de formation et d'information.

Remarque relative aux chapitres 7 à 12

L'adhésion de Mehun sur Yèvre, avec 6 574 habitants a naturellement été à l'origine de la collecte et du traitement de tonnages supplémentaires à partir de 2019. De ce fait, toute comparaison des tonnages d'une année sur l'autre n'a pas de sens pour interpréter les modifications relatives à la production des usagers (baisse de production, amélioration des quantités triées, ...), ces analyses seront donc effectuées uniquement sur la production en kilogramme par an et par habitant.

7 Ordures Ménagères résiduelles (OMr)

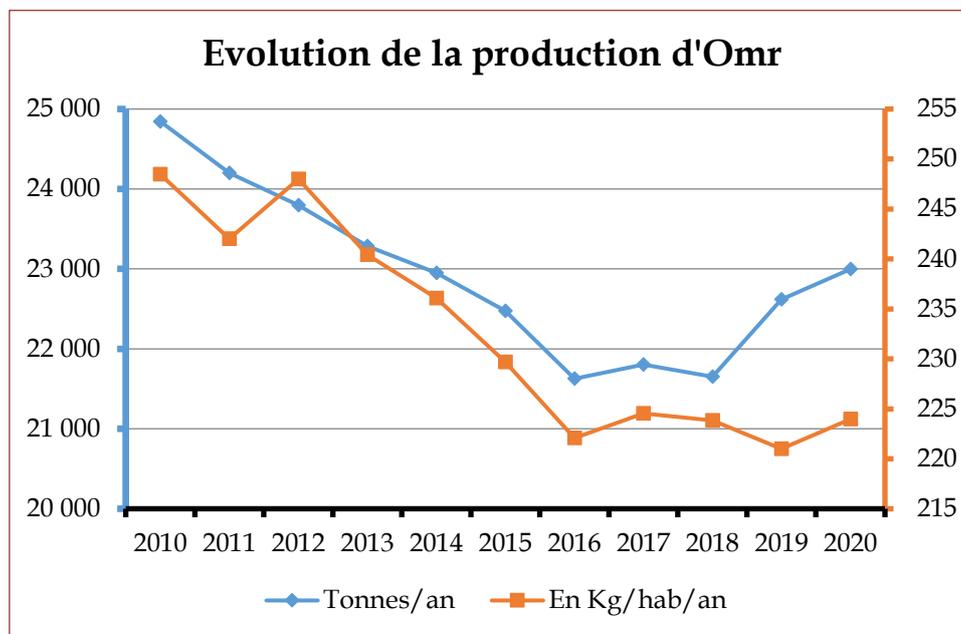
Les OMr sont constituées (cf. partie 4) des déchets ménagers des particuliers, des professionnels, des établissements publics, des manifestations qui sont pris en charge dans le cadre de la collecte communautaire sur tout le territoire de Bourges Plus, ainsi que des déchets assimilables à des OM du Printemps de Bourges.

7.1 Résultats de collecte

Le tonnage total d'OMr collecté s'est élevé à 22 997 en 2020 alors qu'il était de 22 620 tonnes en 2019, soit une augmentation de 377 tonnes soit 1,7 % qui a été constatée pour partie lors du 1er confinement (+ 209 tonnes de mars à juin) si l'on ramène les évolutions en kilogramme par habitant, la hausse observée est de 1,3 %.

OMr	2010	2014	2018	2019	2020	Variation 2010-2020	Variation 2014-2020
Population	99 992	97 208	96 733	102 355	102 679	2,7%	5,6%
Tonnes/an	24 845	22 949	21 652	22 620	22 997	-7,4%	0,2%
En Kg/hab./an	248,5	236,1	223,8	221,0	224	-9,9%	-5,1%
Taux de variation année N+1/année N (tonnes)		-1,4%	-0,7%	4,5%	1,7%		
Taux de variation année N+1/année N (kg/an/hab.)		-1,8%	-0,3%	-1,3%	1,3%		

Jusqu'en 2016, il était constaté une baisse régulière de la production d'OMr en kilogramme par habitant collectées sur le territoire de Bourges Plus. Depuis, une stabilisation est constatée.



7.2 Traitement des OMr

Toutes les OMr de l'agglomération sont acheminées au Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets (CTVD), route des Quatre Vents à Bourges.

Cette installation, propriété de la Ville de Bourges a été transférée à Bourges Plus au 1^{er} janvier 2010. C'est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement dont le dernier arrêté préfectoral d'autorisation date du 2 novembre 2016.

Ce site est géré dans le cadre d'un marché qui s'achèvera le 30 juin 2021, le titulaire est Veolia SETRAD ; il a pour objet :

- L'accueil et le transfert des ordures ménagères résiduelles de l'agglomération ainsi que des déchets de marchés et de nettoyage de la ville de Bourges ;
- Le broyage et le compostage des déchets verts des communes de Bourges et Saint-Germain-du-Puy ainsi que de ceux collectés à la déchèterie des Quatre vents.

Le traitement des OMr est géré dans le cadre d'un marché distinct de celui de la gestion du CTVD. Il a débuté le 1^{er} juillet 2020 et s'achèvera le 30 juin 2021, il concerne les OMr de l'agglomération ainsi que les déchets de marchés et de nettoyage de la ville de Bourges. Ces déchets ont été en 2020 pour 42 % enfouis au CSDND de Saint Palais et pour 58 % incinérés dans plusieurs installations localisées dans la Région Centre Val de Loire :

- **Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux (CSDND) de Saint-Palais**

Le CSDND de classe 2 est situé sur la commune de Saint-Palais (18). Il est propriété de la société Veolia.

Il s'agit d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) autorisée par arrêté préfectoral du 5 décembre 1995 pour une durée de 25 ans. Ce site a une capacité totale de 1,75 millions de m³ et une capacité annuelle de 90 000 tonnes.

Les déchets admis sont les déchets urbains, les déchets banals, etc...

- **UIOM de Gien**

L'UIOM (Unité d'Incinération des Ordures Ménagères) de Gien est localisée dans le département du Loiret sur la commune de Gien. C'est une ICPE dont le dernier arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter date du 25 juillet 2015. Ce site a une capacité annuelle de 78 000 tonnes. Les déchets admis sont les OMr, les déchets industriels banals, ...

La performance énergétique de l'UIOM de Gien est de 0,45.

Une consultation a été effectuée pour le renouvellement de la Délégation de Service Public de ce site propriété du SYCTOM de Gien et Châteauneuf sur Loire. Elle a abouti au choix d'un candidat. Des travaux vont être engagés sur cette installation dans les années à venir afin de la moderniser et d'améliorer sa performance énergétique pour qu'elle atteigne à terme 0,65.

L'essentiel des OMr ont été incinérées dans cette installation en 2020.

- **UIOM de Pithiviers**

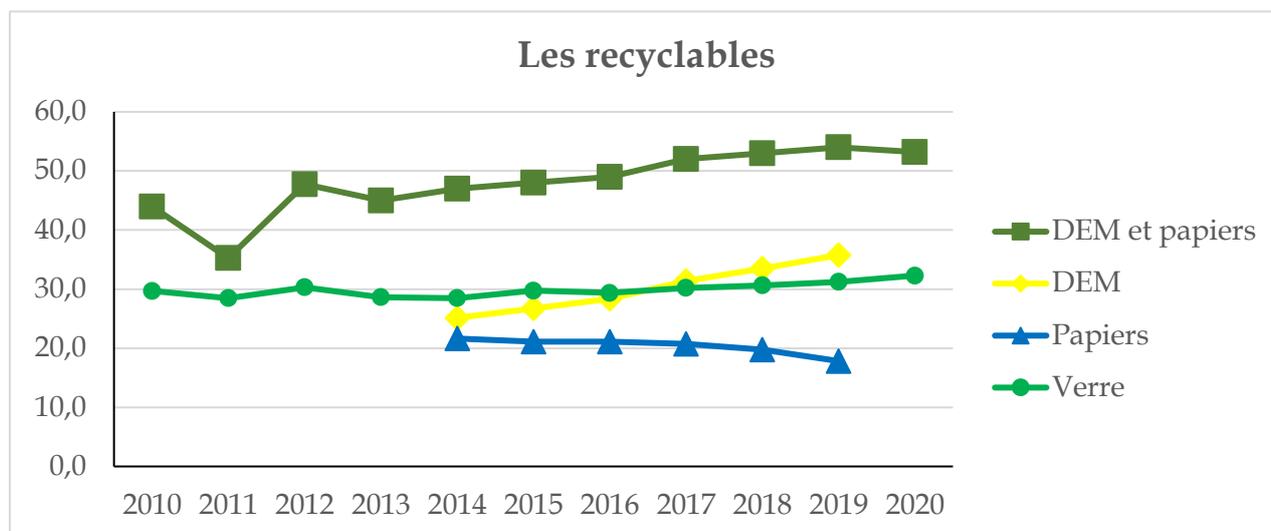
L'UIOM (Unité d'Incinération des Ordures Ménagères) de Pithiviers est localisée dans le département du Loiret. C'est une ICPE dont le dernier arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter date du 25 juillet 2015. Ce site a une capacité annuelle de 78 000 tonnes. Les déchets admis sont les OMr, les déchets industriels banals, ...

8 Les déchets recyclables

Depuis le 1^{er} juillet 2020, Les consignes de tri sont identiques sur tout le territoire de l'agglomération et l'utilisateur doit séparer les déchets recyclables en 4 catégories :

- Les Déchets d'Emballages Ménagers (DEM) qui regroupent les cartonnettes, flaconnages plastiques, emballages en aluminium, emballages en acier, briques alimentaires ; et les papiers en mélange.
- Les emballages en verre.
- Les Textiles, Linges et Chaussures (TLC).

8.1 Résultats de collecte



Depuis 2014, la collecte des déchets d'emballage en kg par habitant et par an progressait de plus de 6% par an alors que la collecte des papiers diminuait régulièrement. Cette baisse s'inscrivait dans une diminution régulière des tonnages mis sur le marché (de 4 à 5% par an depuis quelques années à l'exception de l'année 2017 pour laquelle une très légère augmentation a été observée).

Depuis juillet 2020, les papiers et les déchets d'emballage étant collectés simultanément en porte à porte, il n'est plus possible de distinguer les performances de ces deux flux ; une légère baisse de la quantité globale est observée cette année. Plusieurs facteurs peuvent être à l'origine de cette baisse :

- Au début de la période de confinement, le centre de tri a été dans l'obligation de s'arrêter le temps que des mesures soient mises en place afin que les salariés puissent exercer leurs missions sans risque de se contaminer les uns les autres. De ce fait, la collecte des déchets d'emballage a été suspendue pendant une courte période ;
- Pendant le confinement, une forte baisse de la quantité de papier collectée a été observée. Elle peut être due au fait que les habitants ont stocké mais aussi à une forte diminution de la distribution des imprimés non sollicités dans les boîtes à lettre du fait de la fermeture de nombreux commerces.

Le verre augmente également depuis quelques années avec une progression globale depuis 2010 de 8,8 %, ceci, comme pour le papier, dans un contexte de diminution de la production d'emballages en verre.

8.2 *Devenir et valorisation*

Dans le cadre du marché de tri attribué à Veolia, les déchets d'emballage et les papiers de Bourges Plus ont été triés au centre de tri de Mur de Sologne jusqu'en février puis à celui de Bourges qui a repris son activité en mars suite à sa reconstruction après l'incendie de 2018.

Dans le cadre du contrat Barème F passé avec Citéo, ex Eco-Emballages, en 2017, Bourges Plus a lancé la même année une consultation pour le choix des repreneurs des déchets d'emballages qui prennent en charge le transport du déchet trié du centre de tri vers l'installation de recyclage qu'ils ont retenue. En raison de difficultés dans les filières de récupération, Veolia VPFR a résilié les contrats de reprise pour les cartons, les aciers et flaconnages plastiques. Une nouvelle consultation a donc eu lieu en 2020.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2021 :

✓ La société Veolia VPFR assure la reprise :

- **des emballages en cartons,**
- **des briques alimentaires,**
- **des papiers**

✓ La société NCI Paprec assure la reprise :

- **des emballages métalliques en acier (boîtes de conserves, canettes, ..),** ces matériaux sont après tri expédiés dans des installations localisées en France (Dordogne) pour 2/3 et Espagne pour le 1/3 restant.

✓ La société SUEZ assure la reprise :

- **des emballages métalliques en aluminium (canettes en alu, barquettes,..),** ces matériaux sont expédiés dans une installation d'AFFIMET dans l'Oise.
- **des flaconnages plastiques (bouteilles et flacons en plastiques) ;** ces matériaux sont expédiés à 91 % dans des installations de retraitement du groupe Paprec en France (Yvelines et Saône et Loire) et le reliquat en Italie.

✓ La société OI MANUFACTURING assure la reprise des **bouteilles et pots en verre** qui sont recyclés dans différentes verreries situées dans l'Est et le Sud Est de la France.

8.3 *La Société Publique Locale Tri Berry Nivernais*

Créée en 2019, la SPL Tri Berry Nivernais rassemble désormais 16 structures intercommunales du Cher, de la Nièvre et de l'Indre avec un objet unique, la construction et l'exploitation d'un centre de tri des déchets valorisables. Celui-ci devrait être mis en service au début de l'année 2023. Il permettra de mettre en place sur le territoire de toutes les collectivités concernées l'extension des consignes de tri c'est-à-dire, une augmentation des typologies de plastiques triées. Outre les bouteilles et flacons, pourront ainsi être triés par les usages les blisters, les plastiques souples d'emballage, les pots et barquettes, ...

9 Synthèse sur les ordures ménagères et assimilées

9.1 Quantités totales collectées

Le tableau ci-dessous indique les tonnages collectés par le service.

	2010	2014	2018	2019	2020	Variation 2010-2020	Variation 2019-2020	Variation 2014-2020
Omr (t)	24 845	22 949	21 652	22 620	22 997	-7,4%	1,7%	0,2%
DEM (t)	4 395	2 444	3 238	3 661	5 466	24,4%	-0,4%	20,2%
Papiers (t)		2 104	1 911	1 825				
TLC (t)			149	162	84		-48,3%	
Verre (t)	2 969	2 768	2 964	3 198	3 316	11,7%	3,7%	19,8%
Biodéchets (t)			9	10	2		-76,3%	
Total OMA (t)	32 209	30 265	29 923	31 476	31 865	-1,1%	1,2%	5,3%
Population (hab)	99 992	97 208	96 733	102 355	102 679	2,7%	0,3%	5,6%
Omr (kg/hab)	248,5	236,1	223,8	221,0	224,0	-9,9%	1,3%	-5,1%
DEM (kg/hab)	44,0	25,1	33,5	35,8	53,2	21,1%	-0,7%	13,8%
Papiers (kg/hab)		21,6	19,8	17,8				
TLC (kg/hab)			1,5	1,6	0,8		-48,4%	
Verre (kg/hab)	29,7	28,5	30,6	31,2	32,3	8,8%	3,4%	13,4%
Biodéchets (kg/hab)			0,09	0,1	0,02		-76,4%	
Total OMA (kg/hab)	322,1	311,3	309,3	307,5	310,3	-3,7%	0,9%	-0,3%

L'objectif du programme local de prévention des déchets qui était une diminution de 7% en 5 ans (2014- 2019) de la quantité d'OMA produites par habitant n'a donc pas été atteint.

Il est important de noter que si le résultat global en matière d'OMA n'est pas celui espéré, les résultats en matière de collecte des déchets d'emballages ménagers (DEM) se sont eux fortement améliorés avec une hausse de plus de 40% depuis 2014 et que la baisse de la production d'OMr entre 2014 et 2019 reste correcte (- 5,1%).

9.2 Synthèse sur les modalités de traitement

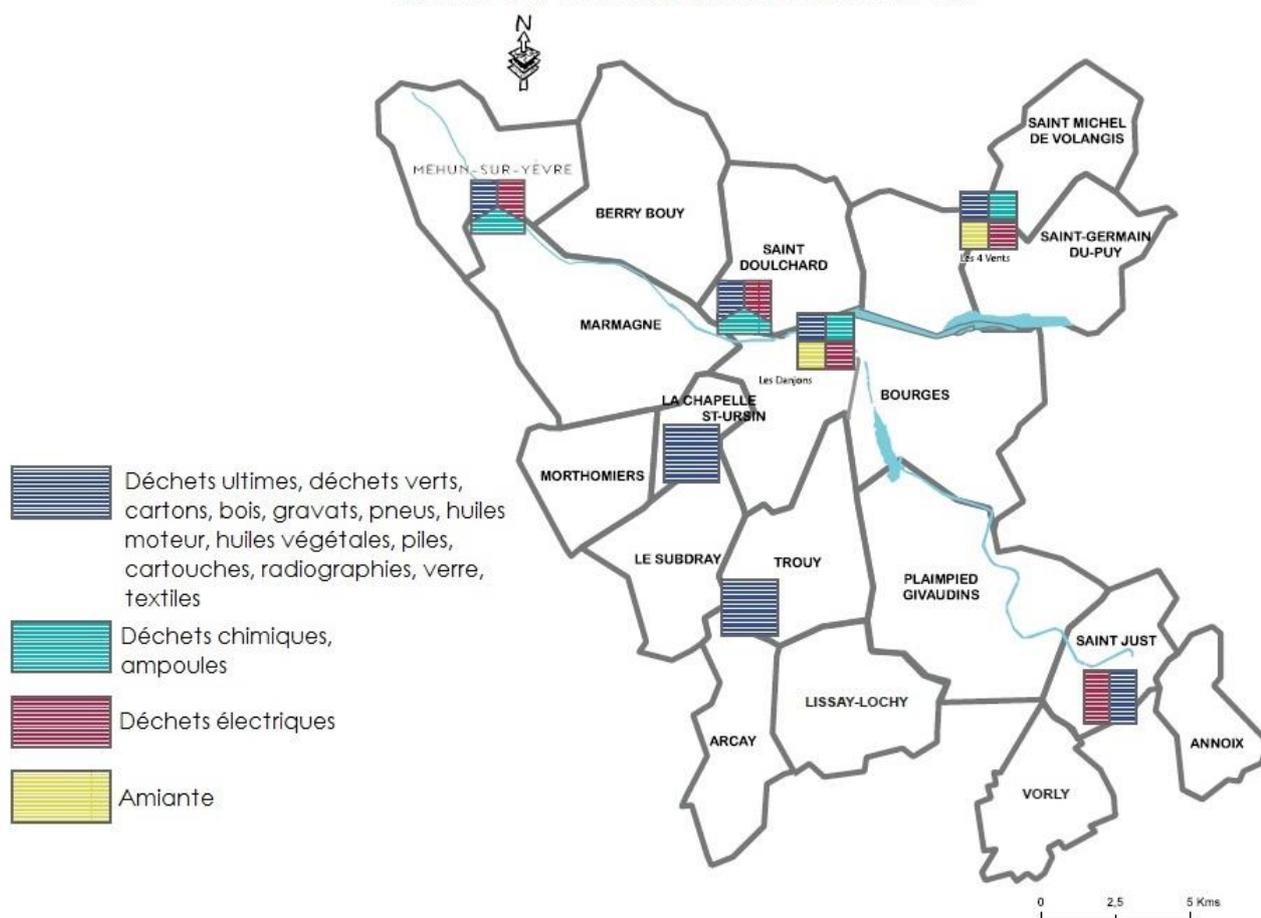
Le tableau suivant récapitule le mode de traitement par type de déchets (en tonne et en %) :

	Traitement	2010	2010 %	2018	2018%	2019	2019%	2020	2020%
OMR	Valorisation organique	9 128	37%	0	0%	0	0%	0	0%
	Valorisation énergétique	-	0%	11 196	52%	12 437	55%	13 242	58%
	Enfouissement	15 717	63%	10 457	48%	10 183	45%	9 755	42%
	Total OMR	24 845	100%	21 652	100%	22 620	100%	22 997	100%
DEM (et Papiers en 2010 et 2020)	Valorisation matière	3736	85%	2 283	71%	2 567	70%	4 208	77%
	Valorisation énergétique	0	0%	208	6%	0	0%	990	18%
	Enfouissement	659	15%	624	19%	1 094	30%	267	5%
	Perte incendie	0	0	123	4%	0	0%	0	0%
	Total DEM	4 395	100%	3 238	100%	3 661	100%	5 466	100%
Papiers seuls	Valorisation matière			1 755	92%	1 825	100%		
	Perte incendie			155	8%	0	0%		
	Total papiers			1 911	100%	1 825	100%		
TLC	Valorisation matière			149	100%	162	100%	84	100%
Verre	Valorisation matière	2 969	100%	2 964	100%	3 198	100%	3 316	100%
Biodéchets	Valorisation organique			8,7	100%	9,8	100%	2,3	100%
TOTAL OMA	Valorisation matière	6 704	20,8%	7 152	23,9%	7 752	24,6%	7 608	24%
	Valorisation organique	9 128	28,3%	8,7	0,03%	9,8	0,03%	2,3	0%
	Valorisation énergétique	-	0,0%	11 403	38,1%	12 437	39,5%	14 232	45%
	Enfouissement	16 376	50,8%	11 080	37,0%	11 277	35,8%	10 022	31%
	Perte incendie			278	0,9%	0	0,0%	0	0%
	Total	32 209	100%	29 923	100,0%	31 476	100,0%	31 865	100%

Le tableau fait apparaître les éléments suivants :

- Une augmentation du taux de valorisation énergétique entre 2019 et 2020 qui est liée à l'incinération d'une plus grande part d'ordures ménagères en 2020 et à l'incinération d'une grande partie des refus de recyclables suite à la reprise d'activité du centre de tri de Bourges ;
- Une baisse de la valorisation organique entre 2010 et 2020 qui est à mettre en parallèle avec l'arrêt du compostage des OMr au CTVD ;
- Une baisse de la valorisation organique entre 2019 et 2020 liée à la pandémie de coronavirus ; en effet, la valorisation organique correspond à l'expérimentation qui se poursuit avec la restauration collective de Saint Germain du Puy. Or, celle-ci a été interrompue pendant quelques mois suite au confinement.

RESEAU DES DECHETERIES DE BOURGES PLUS



10 Déchets occasionnels : les déchèteries

10.1 Organisation générale

Il y a sept déchèteries communautaires :

Commune	Localisation
Bourges	Route des Quatre vents
Bourges	Allée François Arago/Danjons
La Chapelle Saint-Ursin	Avenue Louis Billant
Mehun sur Yèvre	14, rue du Paradis
Saint-Doulchard	Route de Berry-Bouy
Saint-Just	Le Bertray
Trouy	Avenue des Anciens Combattants

L'accueil des usagers est assuré par :

- un prestataire privé pour les sites des Danjons, des Quatre Vents et de Saint-Doulchard,
- des agents communautaires pour les sites de La Chapelle Saint-Ursin, Mehun sur Yèvre, Trouy et Saint-Just.

Les opérations de prise en charge des déchets sont assurées par des opérateurs privés dans le cadre de marchés publics.

En 2020, les sept déchèteries accueillent les déchets suivants : cartons, métaux, gravats, bois, déchets verts, tout-venant, huile moteur usagée, verre, papier, piles, cartouches d'encre usagées, radiographies, batteries, bidons d'huile, déchets d'emballages ménagers, huile alimentaire usagée, pneus et collecte séparative des déchets de mobilier.

Certains déchets ne sont acceptés que sur certains sites pour des raisons techniques (équipement, sécurité, dimensionnement du site, etc. ...) :

- Déchets Ménagers Spéciaux : Quatre Vents, Danjons, Saint-Doulchard, Mehun sur Yèvre. En juin 2019, une collecte exceptionnelle un samedi a été organisée dans les déchèteries de La Chapelle-Saint-Ursin, Trouy et Saint-Just ;
- Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) : sur toutes les déchèteries à l'exception de celles de La Chapelle Saint-Ursin et Trouy. En juin et octobre 2019, deux collectes d'une semaine ont été organisées avec l'éco-organisme pour récupérer les DEEE dans ces deux dernières ;
- Amiante : Quatre Vents, Danjons ;
- Collecte séparative des Déchets d'Équipements d'Ameublement (DEA) : suite à la mise en place de la collecte spécifique de ce flux en octobre 2020 dans les déchèteries de La Chapelle Saint Ursin, Trouy et Saint Just, toutes les déchèteries accueillent maintenant ce flux.

10.2 Les évolutions récentes

10.2.1 Mise aux normes de la déchèterie des Quatre vents

Suite à une inspection de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), il est apparu qu'une mise en conformité du site des Quatre Vents avec la réglementation en faveur de l'environnement était nécessaire. Un bureau d'études a donc été retenu pour élaborer un programme de travaux de mise aux normes mais aussi d'améliorations concernant la sécurité des usagers et des agents du site. Suite au programme de travaux défini, une première tranche a été réalisée en 2020 avec notamment la création d'un bassin de rétention des eaux qui seraient à isoler dans le cas d'un incendie sur le site. Une deuxième tranche a débuté fin 2020 qui portera d'une part sur la réalisation d'un bâtiment permettant de stocker de manière sécurisée les Déchets Dangereux Spécifiques (DDS), les DEEE et les pneus et d'autre part sur l'amélioration des conditions de circulation en haut de quai.

10.2.2 Amélioration de l'accueil des Déchets Dangereux à la déchèterie de Mehun sur Yèvre

Afin d'améliorer les conditions de stockage des Déchets Dangereux à la déchèterie de Mehun-sur-Yèvre, deux locaux spécifiques ont été acquis, permettant de stocker sur rétention et donc en sécurité la totalité des déchets et de pouvoir conventionner avec l'éco organisme ECOODS. Ainsi, la collecte et le traitement d'une partie des déchets dangereux sont assurés gratuitement alors qu'auparavant, ils étaient tous entièrement à la charge de Bourges Plus.

10.2.3 Obtention d'une autorisation pour la modernisation de la déchèterie de Saint Doulchard

En 2021, des travaux importants seront réalisés à la déchèterie de Saint Doulchard qui permettront aux usagers de déposer leurs déchets verts à plat, et non plus à quai, et qui amélioreront les conditions de circulation. Un dossier d'autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement devait de ce fait être réalisé. Il a donné lieu au dépôt d'un dossier complet auprès des services de l'Etat, à une enquête publique puis à l'obtention d'une autorisation qui s'est traduite par un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter.

10.3 Fréquentation

Depuis le 1^{er} janvier 2011, l'accès des professionnels est interdit dans toutes les déchèteries de l'agglomération par décision du Conseil Communautaire lors de sa session du 13 décembre 2010.

La fréquentation pour chacun des sept sites est retracée dans le tableau suivant :

	Nombre de passages					Tonnages	Kg par passage
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2020
Quatre Vents	107 109	104 115	97 472	90 498	70 953	6 204	69
Danjons	116 413	112 045	109 096	100 995	82 144	6 110	60
St Doulchard	59 203	64 386	64 680	63 901	55 619	3 519	55
Mehun sur Yèvre				54 637	57 701	3 032	55
La Chapelle St Ursin	21 537	21 475	21 924	19 157	24 137	1 255	66
Trouy	21 931	22 441	23 064	19 764	26 234	1 868	95
St Just	15 310	16 240	17 220	14 770	15 754	1 198	81
Total	341 503	340 702	333 456	363 722	332 542	23 185	64

Depuis 2016, les tendances suivantes sont observées :

- Une diminution des fréquentations aux Quatre vents, aux Danjons ;
- après une augmentation à Saint Doulchard suite à la réalisation des travaux, une baisse semble s'amorcer.

L'année 2020, avec la période de confinement a été particulière, avec une baisse notable de la fréquentation sur les trois plus grandes déchèteries, qui ne s'est pas traduite par une baisse des tonnages, sauf pour la déchèterie des Quatre Vents. A noter que cette dernière a été fermée à deux reprises dans l'année en raison des travaux qui y ont été réalisés.

Le flux d'usagers s'est partiellement reporté, en particulier dans les semaines qui ont suivi la réouverture sur les déchèteries de La Chapelle Saint Ursin et de Trouy pour lesquelles il a été à la fois constaté une augmentation importante du nombre de passages mais aussi des quantités apportées à chaque visite.

10.4 Performances

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Quatre vents	7 759	7 723	7 650	7 229	7 053	6 204
Danjons	7 007	7 291	6 927	6 423	6 047	6 110
Saint Doulchard	3 079	3 438	3 895	3 580	3 559	3 519
Mehun sur Yèvre					2 925	3 032
La Chapelle Saint Ursin	940	981	1 003	1 055	1 017	1 255
Trouy	1 623	1 568	1 568	1 617	1 510	1 868
Saint Just	957	1 045	1 140	1 153	1 098	1 198
TOTAL*	21 365	22 044	22 184	21 057	23 209	23 185

* hors espaces ressourceries

La production de déchets occasionnels avait connu une baisse en 2019 ; en effet, en excluant les tonnages de Mehun sur Yèvre, le tonnage pour 2019 était de 20 280 tonnes soit une diminution de près de 800 tonnes.

En 2020, on observe une grande stabilité des tonnages, ceci alors que les déchèteries ont été fermées du 16 mars au 27 avril 2020 en raison du confinement et que la reprise a été progressive, avec, pendant les deux premières semaines, l'accueil uniquement des déchets verts.

En parallèle de la baisse des fréquentations sur la déchèterie des Quatre Vents, on note une baisse importante des tonnages alors que pour celles de Saint Doulchard et des Danjons, la baisse de fréquentation n'a pas eu d'impact sur les quantités apportées.

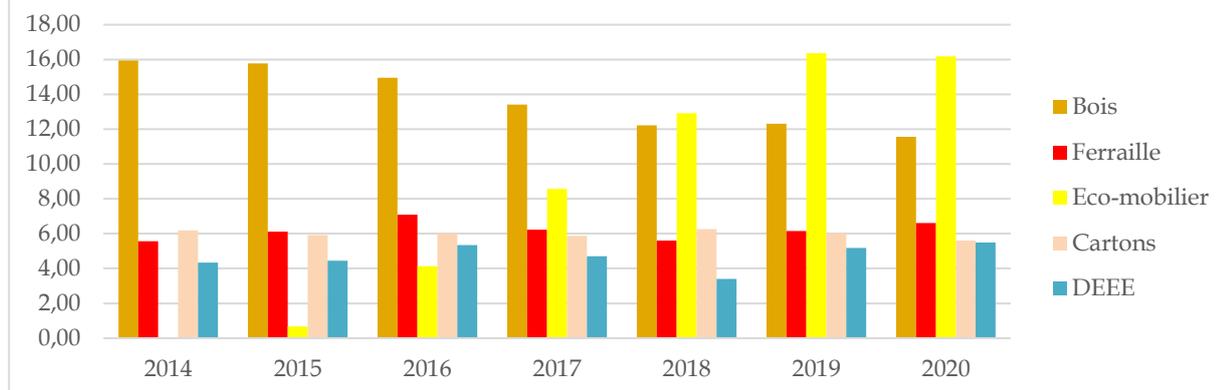
Dans le tableau page suivante, les quantités de déchets en kg/an/hab. sont calculées sur la base de la population de l'agglomération complétée par la population de la commune d'Allouis, les habitants de cette commune bénéficiant de l'accès à la déchèterie de Mehun-sur-Yèvre par le biais d'une convention.

En kg/hab/an	2010	2014	2018	2019	2020	Variation 2010-2020	Variation 2019-2020	Variation 2014-2020
Population (hab)	99 992	97 208	96 733	103 426	103 748	3,8%	0,3%	6,7%
Tout-venant	48,37	59,90	51,70	48,43	45,68	-5,6%	-5,7%	-23,7%
Gravats	52,47	54,48	43,43	48,94	47,95	-8,6%	-2,0%	-12,0%
Cartons	6,58	6,19	6,27	6,03	5,61	-14,7%	-6,9%	-9,3%
Amiante	0,71	0,71	0,49	0,57	0,46	-34,6%	-18,4%	-34,7%
Bois	16,17	15,95	12,23	12,32	11,56	-28,5%	-6,2%	-27,6%
Déchets verts	71,54	94,31	74,28	77,86	81,47	13,9%	4,6%	-13,6%
Ferraille	4,43	5,57	5,61	6,15	6,61	49,2%	7,5%	18,7%
Eco-mobilier	0,00	0,00	12,91	16,37	16,18		-1,2%	
DDS	1,00	1,15	0,87	0,72	0,76	-24,0%	5,2%	-33,8%
EcoDDS	0,00	0,00	0,96	0,91	0,85		-6,4%	
DEEE	3,76	4,33	3,41	5,19	5,49	45,9%	5,8%	26,6%
Pneus	0,00	0,42	0,31	0,41	0,42		2,5%	-0,6%
Huiles de vidange	0,00	0,36	0,35	0,38	0,31		-17,7%	-13,6%
Huiles alimentaires	0,06	0,07	0,08	0,06	0,06	-3,5%	-0,6%	-16,4%
Piles	0,00	0,06	0,07	0,07	0,06		-8,5%	3,1%
Cartouches d'encre	0,00	0,00	0,01	0,01	0,00		-43,0%	2,9%
Total	205,10	243,50	212,99	224,41	223,48	9,0%	-0,4%	-8,2%
Ressourcerie			1,75	1,64	0,86		-47,3%	

Evolution de la production des trois catégories de déchets majoritaires (en kg/hab./an)



Evolution de la production des catégories de déchets secondaires (en kg/hab./an)



La quantité totale de déchets accueillis en déchèterie varie de manière importante d'une année à l'autre ; ces variations sont fortement corrélées aux variations de déchets verts apportés.

Ainsi, leur quantité avait augmenté de 10 kg/hab. entre 2015 et 2016 et de 5 kg/hab. en 2017. En 2018, leur production a chuté de 15kg/hab. en raison d'une année particulièrement sèche et a de nouveau légèrement augmenté en 2019 et 2020 (respectivement de 4,4 kg et 3,6 kg).

On observe sur plusieurs années pour le tout-venant, le bois et la ferraille que la tendance est plutôt à la baisse, celle-ci s'explique par la mise en place de bennes Eco Mobilier. En effet, Eco Mobilier estime que les déchets d'ameublement représentent 50% de la benne bois, 11 % de la benne tout venant , 3 % de la benne ferraille.

	Traitement	2017	2017%	2018	2018%	2019	2019%	2020	2020%
Déchets occasionnels (hors gravats)	Valorisation matière	3 772	21,1%	3 919	23,9%	4 771	26,3%	4 722	25,9%
	Valorisation organique	8 637	48,3%	7 185	43,8%	8 053	44,4%	8 453	46,4%
	Valorisation énergétique	251	1,4%	249	1,5%	256	1,4%	248	1,4%
	Enfouissement	5 220	29,2%	5 049	30,8%	5 068	27,9%	4 788	26,3%
	Total	17 880	100,0%	16 402	100,0%	18 148	100,0%	18 211	100,0%
Gravats	Valorisation matière								
	Enfouissement	4 344		4 201		5 061		4 974	
	Total	22 225		20 604		23 209		23 185	
	Taux de valorisation		70,8%		69,2%		72,1%		73,7%

Le taux d'enfouissement des déchets varie à la hausse et à la baisse en fonction des années. Ces variations sont corrélées à celles du tonnage des déchets verts et de la proportion qu'ils représentent sur la totalité des déchets entrants en déchèterie. Autre élément influant sur ce taux à la baisse, la mise en place des bennes écomobilier qui permettent de recycler davantage de déchets. Ces pourcentages sont exprimés hors gravats conformément aux préconisations de l'ADEME.

11 Autres déchets occasionnels : les encombrants

La collecte des encombrants s'effectue de manière différenciée selon les communes de Bourges Plus. A l'exception de Bourges, Saint-Germain-du-Puy et Saint-Doulchard, cette prestation reste à l'initiative de la commune, elle n'a pas fait l'objet d'un transfert de compétence.

La Ville de Bourges est divisée en dix-sept secteurs collectés une fois par an.

A Saint-Germain du Puy, depuis 2018, la collecte des encombrants s'effectue via un dispositif d'inscription sur appel préalable, l'utilisateur dispose de possibilités de deux enlèvements par an, après inscription auprès du service d'appel géré par Veolia. Le dispositif de collecte sur appel en service à été utilisé par 97 foyers.

Ces deux types de collecte sont effectués par Veolia avec un camion benne classique ainsi qu'un camion avec hayon. Ce dernier effectue un tri préalable des encombrants afin d'en ressortir la part valorisable (bois, ferraille, carton, DEEE et désormais le mobilier) : 21 tonnes de déchets ont pu être valorisées pour 91 tonnes de déchets collectées, soit un taux de valorisation de 23%, en forte hausse avec la généralisation de la reprise des éléments de mobiliers dans le flux valorisable. Les tonnes non valorisées sont orientées en enfouissement au Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux de Saint-Palais.

Les collectes d'encombrants non effectuées lors du 1^{er} confinement ont été réalisées à l'automne. Il y a donc eu maintien du niveau de service pour les usagers.

		2016	2017	2018	2019	2020		
						Bourges	St Germain du Puy	Total
Collecte encombrants	Valorisation matière	9,18	10,14	12,73	8,99	16,70	4,46	21,16
	Enfouissement	87,07	86,48	77,7	73,66	60,70	9,54	70,24
	Total	96,25	96,62	90,43	82,65	77,40	14,00	91,4

A Saint-Doulchard, la prestation est assurée par les services municipaux dans le cadre d'une convention avec la Communauté d'Agglomération de Bourges. Les usagers de la commune de Saint-Doulchard prennent rendez-vous auprès de la Mairie pour un enlèvement à leur domicile. Les agents municipaux trient les déchets selon les consignes en vigueur et les déposent à la déchèterie de Saint-Doulchard ou des Danjons. En l'absence de pont bascule, les tonnages pris en compte ne sont pas connus.

12 Synthèse sur les déchets ménagers et assimilés

12.1 Les grands enjeux réglementaires

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 a, en matière de déchets introduit de nouveaux éléments. Sont directement applicables aux collectivités les points suivants :

- L'extension des consignes de tri des déchets d'emballage plastique avant 2023 : la mise en œuvre progressive de cette obligation est de la responsabilité plus particulièrement de Citéo ex-Eco-Emballages, elle nécessitera la construction de nouveaux centres de tri, de plus grande taille que ceux actuellement présents sur le territoire, logique dans laquelle s'inscrit le projet de construction d'un centre de tri mutualisé en cours par la SPL Tri Berry Nivernais
- L'harmonisation des consignes de tri des papiers : si dans les premières années de la collecte sélective des papiers, la consigne était « les Journaux-Revues-Magazines » (JRM), elle est maintenant « Tous les papiers se recyclent » : cette extension de consigne est d'ores et déjà mise en œuvre sur le territoire de Bourges Plus.
- -30% de consommation de papiers de l'Etat et des collectivités : ce point fait l'objet d'une action du PLPD
- Objectif de - 10 % des DMA entre 2010 et 2020 (cf. détails dans le 12.2)
- Réduire de 30% les déchets non dangereux non inertes mis en centres de stockage en 2020 par rapport à 2010 et de -50 % en 2025 (cf. détails dans le 12.1)
- 15 millions d'habitants couverts par la tarification incitative en 2020 et 25 millions en 2025. Sur le territoire de Bourges Plus, la mise en œuvre de la tarification incitative ne fait pas l'objet de projet à l'heure actuelle,
- Objectif de valorisation matière et organique de 55% des déchets non dangereux non inertes en 2020 et de 65% en 2025 (cf. détails dans le 12.2),
- Harmonisation des consignes de tri d'ici 2025, une réflexion préalable au niveau national est mise en œuvre
- Développement du tri à la source des déchets organiques, jusqu'à sa généralisation pour tous les producteurs de déchets avant 2024, pour que chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, afin que ceux-ci ne soient plus éliminés, mais valorisés. La collectivité territoriale définit des solutions techniques de compostage de proximité ou de collecte séparée des biodéchets et un rythme de déploiement adaptés à son territoire. Une étude à ce sujet sera réalisée en 2021.

12.2 Les résultats en matière de production et traitement des déchets ménagers et assimilés

Le tableau suivant présente l'évolution des quantités de DMA produites et des modes de traitement mis en œuvre en kg/hab.an et en % :

	Traitement	2010	2010 %	2018	2018%	2019	2019%	2020	2020%
	Population	99 992		96 733		102 355		102 679	
OMA	Valorisation matière	67,0	20,8%	73,9	23,9%	75,7	24,5%	74,1	23,9%
	Valorisation organique	91,3	28,3%	0,1	0,0%	0,1	0,0%	0,0	0,0%
	Valorisation énergétique	0,0	0,0%	117,9	38,1%	121,5	39,5%	138,6	44,7%
	Enfouissement	163,8	50,9%	114,5	37,0%	110,2	35,8%	97,6	31,5%
	Perte incendie			2,9	0,9%	0,0	0,0%	0,0	0,0%
	Total	322,1	100,0%	309,3	100,0%	307,5	100,0%	310,3	100,0%
Déchets occasionnels de déchèteries (hors gravats)	Valorisation matière	30,9	20,3%	42,3	24,7%	47,8	27,0%	45,5	25,9%
	Valorisation organique	71,5	46,9%	74,3	43,4%	77,9	44,0%	81,5	46,4%
	Valorisation énergétique	1,1	0,7%	2,6	1,5%	2,5	1,4%	2,4	1,4%
	Enfouissement	49,1	32,2%	52,2	30,5%	49,0	27,7%	46,1	26,3%
	Total	152,6	100,0%	171,3	100,0%	177,1	100,0%	175,5	100,0%
Déchets occasionnels collecte encombrants	Valorisation matière	0,0	0,0%	0,1	14,1%	0,1	10,9%	0,2	23,2%
	Valorisation organique	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%
	Valorisation énergétique	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%
	Enfouissement	0,9	100,0%	0,8	85,9%	0,7	89,1%	0,7	76,8%
	Total	0,9	100,0%	0,9	100,0%	0,8	100,0%	0,9	100,0%
Total déchets occasionnels (déchèteries et encombrants)	Valorisation matière	30,9	20,1%	42,4	24,6%	47,9	26,9%	45,7	25,9%
	Valorisation organique	71,5	46,6%	74,3	43,1%	77,9	43,8%	81,5	46,2%
	Valorisation énergétique	1,1	0,7%	2,6	1,5%	2,5	1,4%	2,4	1,4%
	Enfouissement	50,0	32,6%	53,0	30,8%	49,7	27,9%	46,8	26,5%
	Total	153,6	100,0%	172,2	100,0%	177,9	100,0%	176,4	100,0%
Total DMA (hors gravats)	Valorisation matière	98,0	21,4%	116,3	24,3%	123,6	25,5%	119,8	24,6%
	Valorisation organique	162,8	35,5%	74,4	15,5%	78,0	16,2%	81,5	16,7%
	Valorisation énergétique	1,1	0,2%	120,5	25,2%	124,0	25,4%	141,0	29,0%
	Enfouissement	213,8	42,8%	167,5	35,0%	159,9	32,9%	144,4	29,7%
	Perte incendie			2,9	0,6%	0,0	0,0%	0,0	0,0%
	Total	475,7	100,0%	478,7	100,0%	485,4	100,0%	486,8	100,0%

Les résultats actuels de Bourges Plus par rapport aux objectifs de la loi de transition énergétique sont les suivants :

- Entre 2010 et 2020, les quantités de DMA produites sont passées de 475,7 à 486,8 kg/hab./an soit une augmentation de 2,3% pour un objectif à 2020 de - 10 %. Il est important de noter que cette augmentation est due principalement à l'augmentation des quantités de déchets collectés en déchèterie puisqu'ils ont subi une augmentation de 14,8 % entre 2010 et 2020 alors que les OMA ont diminué de 3,7% sur la même période ;
- Entre 2010 et 2020, les quantités de DMA enfouies sont passées de 214 à 144 kg/hab./an soit une réduction de 32,7 % pour un objectif de - 30 % en 2020 ;
- 41,3 % des DMA ont fait l'objet d'un recyclage ou d'une valorisation organique pour un objectif national de 55% en 2020 et de 65 % en 2025. L'extension des consignes de tri prévue en 2023 ainsi que les réflexions en cours sur la gestion séparée des biodéchets par les habitants seront de nature à améliorer ces résultats.

13 Actions de sensibilisation, contrôle et maintenance

Au 31 décembre 2020, deux agents de maintenance et de contrôle et un agent entièrement dédié à la sensibilisation étaient présents au sein de la Direction de l'Environnement. Ponctuellement, l'animateur du PLPD intervient pour assurer des animations et formations.

Ils interviennent pour :

- Tenir des stands et réaliser des animations spécifiques sur les déchets,
- Renseigner les usagers sur toutes questions relatives aux déchets (modalités de tri, fourniture de contenants de pré collecte, retraitement d'anomalies,)
- Contrôler la qualité des prestations des entreprises réalisant la collecte des déchets en porte à porte ou en apport volontaire.

Un Numéro Vert est en service à l'attention des usagers (0800 89 77 30), qui est géré par le personnel du service Accueil clientèle de la Direction des Services à la Population.

Les appels portant sur les bacs (demande de bacs, modification de volume, remplacement,..) représentent à eux seuls près des deux tiers des appels.

La collecte est à l'origine d'un quart des demandes, il s'agit principalement de réclamations suite à des problèmes de collecte. Elles sont traitées par l'équipe d'agents de sensibilisation et de maintenance en collaboration avec le prestataire de collecte. En 2016, les modifications de fréquence de collecte avaient été à l'origine d'un très grand nombre d'appels alors qu'en 2020, les modifications de jours de collecte pour plusieurs communes, suite au changement de prestataire et les changements de consignes de tri n'ont pas eu d'impact significatif.

Le nombre de demandes enregistrées est resté relativement stable depuis 2018, malgré les notables modifications intervenues en 2020.

	2016	2017	2018	2019	2020
Apports volontaire	178	132	104	175	120
Bacs	2 416	1 610	1 624	1 635	1 502
Collectes	1281	557	429	454	608
Déchèterie	57	63	67	69	80
Encombrants	22	23	10	16	32
Prévention		17	7	27	19
Sacs	132	93	62	60	49
Tout autre	188	156	159	102	62
TOTAL	4 274	2 651	2 462	2 538	2 479

Tous les appels ne sont toutefois pas comptabilisés. En effet, ceux faisant l'objet d'une réponse directe des agents d'accueil sans signalement auprès de la Direction de l'Environnement (planning de collecte, jours fériés,...) ne font pas l'objet d'une saisie et donc d'un suivi comptable ni les prêts de broyeurs et de couches lavables qui font l'objet d'un traitement directement par la Direction de l'Environnement et du Développement Durable sans passage systématique par le service accueil clientèle.

La sensibilisation

Le 1^{er} confinement du printemps s'est traduit par l'annulation de la quasi-totalité des manifestations auxquelles Bourges Plus avait prévu de participer : printemps de Bourges, Printemps de l'Ecologie, ...

Néanmoins, un important « rattrapage » a été mené cet automne notamment dans les établissements scolaires en raison de restrictions sanitaires plus souples.

Ainsi, de nombreuses interventions ont été menées en lien avec des établissements d'enseignement de la Communauté d'Agglomération de Bourges (écoles Maryse Bastié, des Pressavois, des Barbottes, du Grand Meaulnes à Bourges, des collèges Jean Renoir à Bourges et Louis Armand à Saint Doulchard).

Des animations ont été également menées lors de la Foire exposition de Bourges (plus de 600 contacts), et de Bourges se fait Bio (100 contacts).

Les agents de la Direction ont également réalisé des actions ciblées suite à l'identification d'erreurs de tri par le prestataire de collecte. La société SUEZ met en place une équipe de 2 ambassadrices de tri qui contrôlent la qualité du contenu des bacs. Les tournées sont contrôlées pendant plusieurs semaines consécutives permettant ainsi de toucher tous les usagers d'une tournée (même ceux ne sortant pas leurs bacs toutes les semaines) et un meilleur suivi des usagers ne respectant pas les consignes de tri.

La société SUEZ a proposé dans son offre des outils numériques permettant de mieux suivre les actions de contrôle de qualité (TSMS : Tous sur mes Services Déchets) mis en œuvre dès le 1^{er} juillet 2020 ainsi que l'application numérique Mon Service Déchets qui sera déployée début 2021 à l'attention de tous les habitants via leur smartphone.

14 .Le Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD)

14.1 Les objectifs

Le programme local de prévention des déchets (PLPD) a débuté en 2015 par la réalisation d'un diagnostic du territoire, la rencontre de nombreux partenaires potentiels et les premières réflexions sur les actions possibles à mettre en œuvre. La durée du PLPD est de 5 ans, il a fait l'objet d'une convention avec l'ADEME qui a permis à Bourges Plus de bénéficier d'un soutien financier et technique . En contrepartie, des actions devaient être mises en œuvre afin d'atteindre au bout de 5 ans une réduction de la production par habitant de 7% des Ordures Ménagères et Assimilées.

14.2 Les principales actions réalisées

Compte tenu du contexte sanitaire (confinement et restrictions diverses), certaines actions ont été temporairement suspendues (prêt de broyeurs à végétaux, prêt de couches lavables notamment) ou suspendues (mises en place de nouveaux sites de compostage partagé, animations en pied d'immeubles, dans les écoles et lors de manifestations,...).

Le projet de redéfinir des actions avec de nouveaux objectifs quantitatifs, de nouvelles relations avec les acteurs du territoire œuvrant dans la prévention des déchets n'a pu être initié. Cela sera reporté sur 2021.

Poursuite des actions engagées les années précédentes

Les actions engagées avant 2020 se sont néanmoins poursuivies, à un degré moindre :

- La mise à disposition de bioseaux et aérateurs ainsi que la fourniture du guide de l'ADEME « Le compostage et le paillage » dans toutes les mairies du territoire ainsi qu'à l'accueil de Bourges Plus. Près de 338 bioseaux ont ainsi été distribués en 2020, soit près de 3200 depuis le lancement de cette opération;
- La fourniture de stop pub également dans les mairies et dans les locaux de l'Agglomération. Cela représente plus de 75 000 exemplaires distribués depuis 2016;
- le prêt ou le don d'écogobelets aux communes et associations désirant arrêter l'utilisation des verres jetables ; le prêt est conditionné à la mise en œuvre d'actions favorables au tri ou/et à la prévention des déchets. 18 800 éco gobelets ont ainsi été donnés et 4 000 prêtés en 2019 dans le cadre d'une manifestation (Les foulées roses à La Chapelle Saint Ursin)
- Le prêt de couches lavables pendant 3 mois, afin que les foyers le désirant, puissent tester ces types de couches avant de les acheter. 40 kits de couches ont été acquis et 26 prêts ont été effectués en 2020, qui s'ajoutent aux 38 de 2019..

Promotion du jardiner au naturel avec le prêt de broyeurs

24 broyeurs électriques de végétaux ont été acquis, auxquels ont été ajoutés 4 provenant de l'arrivée de Mehun sur Yèvre au sein de l'Agglomération.

Ils sont prêtés gratuitement aux habitants qui viennent les chercher dans les locaux de Bourges Plus au 4, boulevard de l'Avenir. Ce sont ainsi plus de 160 opérations de prêt qui ont été réalisées en 2020. Bourges Plus a mis à disposition de 6 communes deux broyeurs que chacune peut mettre à disposition des habitants.

Actions auprès des scolaires, participation à des manifestations et réalisation d'ateliers de prévention

Les agents de la Direction sont intervenus dans quelques manifestations qui n'ont pas été annulées (Foire Exposition de Bourges, Bourges se fait Bio), dans des écoles de différents niveaux, dans des opérations en lien avec les bailleurs ou dans le cadre des opérations dans les Quartiers Prioritaires. Une opération partenariale avec La Chambre des Métiers et de l'Artisanat et l'OCAB était prévue pour la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD) sur le thème de la réparation et de l'utilisation de sacs réutilisables lors des achats chez les commerçants. Cette manifestation a été annulée.

Cela a représenté au total plus de 1 600 contacts.

La réalisation de pages internet « 1 jour/1 geste » a été mis en ligne durant la SERD sur le site internet de l'Agglomération. Près de 900 vues ont été comptabilisées.

Gaspillage alimentaire

Plusieurs sensibilisations ont été menées dans les établissements dans lesquels des opérations de compostage sont menées.

Des échanges ont eu lieu avec le Lycée Jacques Cœur de Bourges pour une démarche globale visant à améliorer la gestion de leurs déchets. Des tables de tri pour récupérer les biodéchets du restaurant fournis par la Région Centre Val de Loire ont été mises en service en fin d'année. La collecte des biodéchets ainsi triés n'a malheureusement pas pu être mise en œuvre, bien que le tri soit effectivement fait par les élèves.

Promotion du réemploi

La ressourcerie (conteneur maritime) sur la déchèterie des Danjons fonctionne depuis octobre 2014 en partenariat avec Emmaüs. Une deuxième ressourcerie a été mise en fonctionnement sur la déchèterie de Saint-Doulchard en mars 2018.

Une plateforme de Pose/dépose de matériaux a été inaugurée sur la déchèterie de la Chapelle Saint Ursin.

15 Indicateurs financiers

Sont assurés par des opérateurs privés :

- La collecte en porte à porte, la collecte des points d'apport volontaire, l'enlèvement des bennes dans les déchèteries, le gardiennage des déchèteries des Quatre Vents, des Danjons et de Saint-Doulchard,
- Le traitement de l'ensemble de ces flux.

Sont assurées en régie :

- Le gardiennage des déchèteries de Trouy, La Chapelle Saint-Ursin et Saint-Just,
- La gestion de la pré collecte,
- La sensibilisation des usagers,
- Le suivi de la qualité des prestations sous-traitées.

15.1 Les principaux marchés

Les montants annuels des principales prestations rémunérées à des entreprises sont les suivantes :

Prestataire en 2020	OBJET	MONTANT € TTC 2019	MONTANT € TTC 2020	Variation 2019-2020
	COLLECTE	3 932 159	4 058 004	125 840
VEOLIA	Collecte en apport volontaire	213 135	231 384	18 249
VEOLIA/SUEZ	Collecte en porte à porte	3 698 927	3 801 977	103 050
VEOLIA	Collecte encombrants	20 097	24 643	4 546
	TRI - VALORISATION - TRAITEMENT	3 169 254	3 261 162	91 907
VEOLIA	Enfouissement et incinération des Omr et déchets de nettoyage	1 828 904	1 850 553	21 649
VEOLIA	Transfert des Omr et déchets de nettoyage	354 971	352 952	-2 019
VEOLIA	Tri des DEM et papiers	819 003	891 815	72 812
VEOLIA	Traitement des résidus urbains, encombrants, sables	166 376	165 842	-534
	DECHETERIES	1 800 666	1 732 302	-63 364
VEOLIA	Tout venant	547 283	522 050	-25 233
SUEZ	Déchets verts	337 870	340 612	2 741
VEOLIA	Bois	102 762	95 049	-7 714
NCI	Gravats	97 412	97 546	133
VEOLIA	Gardiennage	492 273	501 877	9 604
MARTIN	Déchets dangereux spécifiques	114 318	85 475	-28 844
DIVERS	Autres déchets déchèteries	108 747	94 695	-14 051
	TOTAL	8 902 079	9 056 468	154 389

Les principales modifications en matière de dépenses sont les suivantes :

- Une augmentation du coût de la prestation de collecte en porte à porte des déchets liée au nouveau marché avec le passage de la collecte des papiers en mélange et l'utilisation de bennes de collecté alimentées en GNV ;

- Une augmentation du coût du marché de tri des recyclables liée à la collecte en mélange des papiers avec les déchets d'emballage qui est à l'origine d'un tonnage plus important de déchets à trier ;
- Concernant les dépenses relatives aux déchèteries, les baisses de tonnage pour plusieurs déchets ont permis d'avoir une diminution des dépenses.

Globalement, l'augmentation des coûts a été très faible en 2020 par rapport à 2019 (+ 1,7 %), elle avait été de + 0,8 % entre 2018 et 2019.

15.2 Montant annuel des dépenses du service et modalités de financement

Pour l'ensemble du service collecte et traitement des déchets, le coût des dépenses en section de fonctionnement pour 2020 s'est élevé à 11 855 059 € pour 10 659 450 € en 2019 (source : compte administratif).

La majeure partie des recettes du service collecte, traitement et élimination des déchets provient de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) dont le montant perçu en 2020 s'est élevé à 11 612 945 € pour 11 466 986 € en 2019. Il a été décidé de stabiliser le taux de TEOM afin de permettre à Bourges Plus de faire face aux dépenses liées à la nécessaire modernisation du réseau de déchèteries, aux actions du Programme Local de Prévention des Déchets et à l'augmentation générale des coûts de traitement prévisionnelles pour 2021 (augmentation de la TGAP et des coûts de traitement des déchets).

Il a, par ailleurs, été décidé de ne pas appliquer d'exonération facultative de TEOM sur le territoire communautaire hormis celles applicables de plein droit dans le cadre de l'article 1521-2 du code Général des Impôts.

A été institué en 2015 un plafonnement des valeurs locatives des locaux d'habitation passibles de la TEOM (article 1522 II du Code Général des Impôts). Le seuil de plafonnement a été fixé à 2,5 fois la valeur locative moyenne communale.

Pour l'ensemble du service collecte et traitement des déchets, le coût des dépenses en section de fonctionnement pour 2020 s'est élevé à 11 855 059 € en mouvements réels, et à 12 296 338 € en intégrant les dotations aux amortissements (source : compte administratif disponible sur le site internet de Bourges Plus).

Ces montants sont extraits des annexes budgétaires qui accompagnent la maquette du Compte Administratif, notamment l'état A7.3.1. de répartition de la TEOM qui recense l'ensemble des dépenses et des recettes au titre de la compétence « collecte et traitement des ordures ménagères ».

A compter de 2020, cet état intègre dorénavant, conformément à la réglementation, des dépenses indirectes en lien avec l'objet du service concerné. Ce n'était pas le cas précédemment, et seules figuraient des dépenses directes imputées sur la rubrique fonctionnelle 812 « collecte et traitement des ordures ménagères ».

Une comptabilité analytique est ainsi mise en place, dans le sens des méthodes usuellement appliquées par les entreprises. Les clés de répartition retenues sont :

- Affectation de charges hors frais financiers par ventilation des dépenses réelles nettes de fonctionnement de la rubrique fonctionnelle 020 (administration générale) au prorata du rapport égal à :

$$\frac{\text{(somme des dépenses réelles de fonctionnement du 812)}}{\text{(total des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal)}}$$

Clé utilisée comme suit :

- Au BP de l'année n, à partir de l'analytique de l'année n-1,
- Au CA de l'année n, à partir de l'analytique.
- Affectation de charges financières du budget principal, au prorata du rapport égal à :
(dépenses réelles d'investissement du 812/dépenses réelles totales du budget principal)

Au BP et au CA, en fonction de l'analytique n-1.

Les dépenses de fonctionnement 2019 retraitées selon cette méthode atteignent un montant total de 11 989 486 € (dotation aux amortissements comprises), pouvant être comparés, pour en mesurer l'évolution, aux 12 296 338 € de 2020.

15.3 Modalités d'établissement de la Redevance Spéciale

Conformément à l'article L 2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté d'Agglomération de Bourges avait instauré, par délibération du Conseil Communautaire du 29 juin 2009, une redevance spéciale fixée forfaitairement à 1€/an.

Dans un souci de simplification, l'article 57 de la Loi de Finances rectificative pour 2015 permet de financer par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) les dépenses afférentes à la gestion des déchets assimilés à des ordures ménagères, alors qu'auparavant :

- le produit de la TEOM ne pouvait couvrir que les dépenses liées aux déchets ménagers, excluant ainsi les déchets assimilés principalement constitués de déchets d'activités économiques,
- et que pour ces derniers, le moyen de financement devait être la redevance spéciale.

Aussi, lors du conseil communautaire du 26 septembre 2016, les élus ont pris la décision d'abandonner la redevance spéciale.

15.4 Montant des soutiens reçus par les éco organismes

Des soutiens sont perçus par Bourges Plus qui sont prévus dans le cadre des dispositifs Responsabilités Elargies des Producteurs (REP) versés par les éco-organismes :

- CITEO (anciennement Eco-Emballages) pour les emballages ménagers,
- CITEO (anciennement Eco-Folio) pour les papiers,
- Ecosystèmes pour les Déchets d'équipements électriques et électroniques,
- Eco DDS pour les déchets dangereux spécifiques,
- Eco Mobilier pour les déchets d'équipements mobiliers,
- ECO TLC pour les déchets de Textiles, Linge de maison et Chaussures.
- ...

En 2019, cela a représenté 956 521 €, une part prépondérante de ce montant est versée par CITEO.

Les modalités d'intervention des éco organismes sont différentes : CITEO apporte un appui financier, la collecte et le tri des déchets étant à la charge des collectivités alors qu'Eco DDS, Eco Mobilier, et Ecosystèmes ainsi que les éco organismes en charge des piles, pneus, ... assurent la collecte et le tri traitement des déchets gratuitement. Il faut donc plutôt considérer les coûts évités pour eux.

€	CITEO	Ecosystèmes	Eco DDS	Eco Mobilier	TOTAL
2016	828 316	21 883	2 367	58 163	910 729
2017	825 080	23 044	5 138	48 212	901 473
2018	762 256	17 557	4 788	46 723	831 324
2019	866 967	34 158	8 223	47 173	956 521
2020	621 644	37 743	7 353	64 740	731 480

15.5 Montant des recettes perçues au titre de la valorisation

Les rachats des déchets dans le cadre d'une valorisation matière donnent lieu à des recettes non négligeables :

- Carton et ferraille de déchèteries,
- Verre en apport volontaire,
- Papiers, flaconnages plastiques, emballages en acier et en aluminium, cartons issus des collectes sélectives ...

En 2020, cela a représenté une recette totale d'un montant de 425 258 € pour 627 803 € en 2019. La forte baisse observée des recettes s'explique par une diminution du prix de rachat de plusieurs matériaux ainsi que par une baisse de certains tonnages.

	Papiers			Plastiques			Aluminium			Cartonnettes			Acier		
	Tonnes	Montant	PM	Tonnes	Montant	PM	Tonnes	Montant	PM	Tonnes	Montant	PM	Tonnes	Montant	PM
2016	2 378	239 260	101	337	63 557	188	7	2 640	377	803	80 005	100	194	15 415	79
2017	2 557	244 346	96	492	77 666	158	4	1 476	369	861	103 511	120	187	21 852	117
2018	1 940	173 784	90	528	113 556	215	17	7 076	412	945	60 433	64	123	13 606	111
2019	2 408	228 661	95	469	97 098	207	11	3 103	294	1 145	72 504	63	134	10 393	77
2020	2 513	187 170	74	334	57 017	171	12	4 206	352	807	8 068	10	138	10 657	77
	Verre			Cartons déchèteries			Ferraille déchèteries			Bois déchèteries			Autres ventes		
	Tonnes	Montant	PM	Tonnes	Montant	PM	Tonnes	Montant	PM	Tonnes	Montant	PM	Tonnes	Montant	PM
2016	2 912	68 814	24	587	32 311	55	691	702	1						32
2017	2 799	65 774	24	580	57 993	100	604	62 989	104	1 314	6 571	5			8 994
2018	2 968	71 860	24	607	36 766	61	543	63 466	117	1 183	5 913	5			2 679
2019	3 210	78 251	24	630	39 235	62	639	64 321	101	1 096	5 481	5			1 855
2020	3 374	63 559	19	577	34 911	61	680	47 485	70	1 004	9 841	10			1 942

PM : prix moyen

15.6 Synthèse sur les recettes

	2016	2017	2018	2019	2020
Reprises	502 704,41 €	652 210,98 €	549 149,46 €	627 803,24 €	425 257,57 €
Soutiens	788 302,90 €	901 473,31 €	831 324,00 €	956 521,42 €	731 480,95 €
Part° communes	3 641,95 €	1 937,83 €	1 539,52 €	33 215,00 €	32 921,84 €
TEOM	10 395 438,00 €	10 496 119 €	10 685 612 €	11 466 986,00 €	11 612 945,00 €
Subventions	146 845,00 €	55 922,5 €	111 845,00 €	111 845,00 €	0,00 €
Total	11 836 932,26 €	12 107 662,64 €	12 179 469,98 €	13 196 370,66 €	12 802 605,36 €

Les recettes inscrites dans le tableau ci-dessus peuvent être légèrement différentes de celles inscrites dans le Compte Administratif (sauf pour la TEOM) en raison de règles de rattachement différentes entre la comptabilité publique et la méthode comptable mise en œuvre pour l'analyse

fine des dépenses relatives aux déchets ménagers et assimilés.

L'augmentation observée de la TEOM entre 2015 et 2020 est à relier à une évolution des bases locatives, en particulier en 2019 du fait de l'intégration de Mehun-sur-Yèvre à Bourges Plus. Les recettes relatives aux soutiens pour l'année 2020 correspondent à un prévisionnel, CITEO n'ayant pas encore versé le solde de l'année 2020 ce qui explique un montant inférieur de plus de 200 000 € à celui observé en 2019. Enfin, l'augmentation de la participation des communes est liée à la convention avec la communauté de communes Terres du Haut Berry permettant l'accueil des habitants d'Allouis à la déchèterie de Mehun-sur-Yèvre.

15.7 Analyse des coûts en fonction des flux de déchets

Coûts en euro hors taxe par tonne - année 2020

	Flux de déchets						
	Omr	Verre	Papiers DEM	Déchèterie	Encombrants	Déchets des collectivités	Biodéchets
Production (kg/hab.)	224	32	53	176	1	90	0,01
Charges de structure	11,49	2,45	30,42	6,58	23,02	4,66	26,00
Communication	1,37	1,64	19,19	0,03	---	---	---
Prévention	6,11	0,09	7,06	1,77	---	---	0,50
Pré-collecte	6,63	9,73	37,67		---	---	---
Collecte	82,26	31,29	298,53	45,77	274,29	10,95	324,50
Tri/Recyclage	---	---	154,75	9,13	---	---	---
Compostage	---	---	---	---	---	---	78,00
Déchets dangereux	---	---	---	4,41	---	---	---
Compostage	---	---	---	15,29	---	19,10	---
Stockage	40,50	---	---	26,71	70,33	37,56	---
Inertes	---	---	---	4,87	---	---	---
Incinération	45,87	---	---	0,10	---	2,62	---
TOTAL Charges	194,23	45,20	547,62	114,66	367,64	74,89	429,00
Vente matériaux	0,01	19,17	49,70	5,14	---	---	---
Communes	---	---	---	82,31	---	---	---
Eco-organismes	1,05	6,76	106,76	6,03	---	---	---
Subventions	0,07	0,19	0,55	0,71	---	---	---
TOTAL produits	1,13	26,11	157,01	13,70	---	---	---

		Omr	Verre	Papiers DEM TLC*	Déchèteries	Encom- brants	Déchets des collectivités	Biodéchets
Coût complet HT	2017	189,63	43,48	451,50	83,53	274,85	43,58	
	2018	196,19	48,81	497,42	89,99	349,63	56,71	210,44
	2019	199,42	47,84	498,30	113,33	355,45	71,09	207,30
	2020	194,23	45,20	547,62	114,66	367,64	74,89	429,00
Coût technique HT	2017	189,56	21,07	362,80	77,83	274,85	43,58	
	2018	196,11	24,56	425,46	84,31	349,63	56,72	210,44
	2019	199,42	23,38	419,38	106,30	355,45	71,09	207,30
	2020	194,22	26,03	497,92	109,52	367,64	74,89	429,00
Coût aidé HT	2017	186,31	14,24	210,39	74,15	274,85	43,58	
	2018	191,30	16,79	281,52	79,92	349,63	56,72	210,44
	2019	194,79	16,17	265,20	100,02	355,45	71,09	207,30
	2020	193,10	19,08	390,61	102,78	367,64	74,89	429,00
Coût aidé TTC	2017	203,10	17,52	248,01	81,25	302,33	47,63	
	2018	208,48	20,68	322,74	87,44	378,32	61,99	228,54
	2019	212,33	19,90	306,68	109,29	385,48	77,75	228,00
	2020	210,21	22,43	436,71	112,51	399,32	28,84	469,00

* : hors TLC en 2018

Coût complet HT : coût supporté par la collectivité

Coût technique HT : coût supporté par la collectivité diminué de la vente des différents produits

Coût aidé HT : coût supporté par la collectivité diminué de la vente des différents produits et des soutiens des éco organismes et subventions

La variation la plus notable est celle de l'augmentation du coût des déchets d'emballage et papiers ; elle ne correspond pas à une réelle augmentation des coûts unitaires mais à une modification de la répartition de ceux-ci. Dans le cadre des marchés forfaitaires, les règles de répartition des coûts de la méthode comptacout que Bourges Plus suit depuis plusieurs années, sont de répartir de manière égale les couts de collecte entre les recyclables et les OMr.

Il est important, en 20, de noter que lorsque l'on considère les coûts aidés TTC :

- Le verre est le flux dont les coûts sont les plus faibles, de l'ordre de 22 € TTC par tonne,
- Le coût relatif aux déchèteries est assez faible également tout en permettant un tri optimal des déchets en de nombreuses catégories,
- Le coût des recyclables reste relativement élevé malgré les ventes de produits et le soutien des éco organismes.

16 Perspectives 2021

Centre de tri mutualisé

En 2021, la SPL choisira le prestataire pour la Conception, la construction, l'exploitation et la maintenance du futur centre de tri.

Les travaux démarreront au 2nd semestre sur le site de l'actuel CTVD, pour une mise en service début 2023.

Programme Local de Prévention des Déchets

L'enjeu sera d'amplifier le geste de la prévention à l'attention des ménages, de diversifier les actions auprès de publics plus difficiles à toucher (résidents d'habitat collectif, professionnels, administrations, établissements publics,..).

Une évolution de la gouvernance du PLPD dans la composition du comité de Pilotage par une association plus large de partenaires locaux (associations, établissements publics, ..) sera également recherchée.

Consultations

Plusieurs consultations seront à relancer en 2021 :

- Réception des Omr (fin du marché actuel le 30 juin 2021) qui nécessitera un nouveau site suite à la cession du site du CTVD à la SPL,
- Transport et traitement des Omr (fin du marché actuel le 30 juin 2021),
- Tri des déchets valorisables (fin du marché à l'été 2021) jusqu'à la mise en service du centre de tri de la SPL,
- Collecte des colonnes d'apport volontaires (fin du marché le 31 décembre 2021),
- Accueil et traitement des Résidus Urbaines (fin du marché le 31 décembre 2021).

Déchèteries

L'année 2021 donnera lieu :

- à la deuxième phase de travaux à la déchèterie des Quatre Vents,
- à l'agrandissement de la déchèterie de Saint Doulchard,
- à l'installation d'un nouveau bungalow à la déchèterie des Danjons.

Etude biodéchets

L'étude pour la faisabilité de la mise en place d'une gestion séparée des biodéchets se poursuivra et devra aboutir au choix d'un scénario pour la gestion de ce flux qui pourra aller de la généralisation du compostage domestique et/ou partagé à la généralisation de la collecte en porte à porte de ce flux.